



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

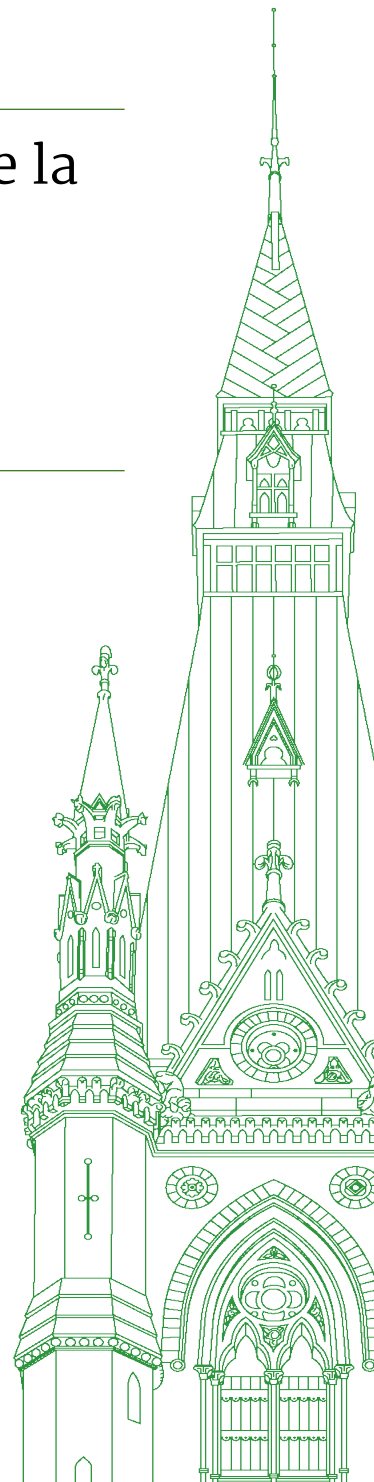
Comité permanent de la science et de la recherche

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 022

Le lundi 2 février 2026

Présidente : Salma Zahid



Comité permanent de la science et de la recherche

Le lundi 2 février 2026

• (1535)

[Traduction]

La présidente (Salma Zahid (Scarborough-Centre—Don Valley-Est, Lib.)): La séance est ouverte.

Bienvenue à la 22^e réunion du Comité permanent de la science et de la recherche.

Le Comité se réunit pour examiner les mandats de la ministre de l'Industrie et du ministre de l'Intelligence artificielle et de l'Innovation numérique.

J'aurais quelques observations à l'intention des témoins et des membres du Comité. Veuillez attendre que je vous nomme avant de prendre la parole. Pour ceux qui participent par vidéoconférence, cliquez sur l'icône du microphone pour activer votre micro, et veuillez vous mettre en sourdine lorsque vous ne parlez pas. Pour ceux qui sont sur Zoom, au bas de votre écran, vous pouvez sélectionner le canal approprié pour l'interprétation: le parquet, l'anglais ou le français. Je vous rappelle que tous les commentaires doivent être adressés à la présidence.

Sur ce, j'aimerais souhaiter la bienvenue à nos témoins.

Nous accueillons l'honorable Evan Solomon, ministre de l'Intelligence artificielle et de l'Innovation numérique. Bienvenue, monsieur le ministre.

Nous accueillons également M. Mark Schaan, sous-ministre délégué du ministère de l'Industrie.

Monsieur le ministre, vous disposez de cinq minutes pour faire votre déclaration préliminaire. Nous passerons aux questions par la suite.

La parole est à vous. Merci beaucoup de comparaître devant le Comité.

[Français]

L'hon. Evan Solomon (ministre de l'Intelligence artificielle et de l'Innovation numérique): Merci, madame la présidente.

[Traduction]

Je remercie encore une fois les membres du Comité de me donner l'occasion de comparaître devant eux aujourd'hui.

Comme vous l'avez dit, madame la présidente, je suis accompagné de fonctionnaires de mon ministère. Je remercie le Comité de l'intérêt qu'il porte à notre travail.

[Français]

L'intelligence artificielle évolue rapidement, et les Canadiens le savent.

[Traduction]

Ils voient l'IA à l'école, dans les soins de santé et dans leur vie quotidienne, ce qui suscite chez eux parfois de l'enthousiasme, parfois de l'inquiétude.

Des pays se livrent à une course pour transformer de nouvelles idées en outils et en emplois.

[Français]

C'est vrai ici, comme ailleurs dans le monde.

[Traduction]

Les pays qui réussiront seront ceux qui utiliseront cette technologie de manière responsable, d'une façon qui inspirera confiance aux gens et qui améliorera réellement leur vie. L'IA est censée être au service des gens et non l'inverse.

Lorsque je suis devenu le premier ministre de l'Intelligence artificielle et de l'Innovation numérique du Canada, le message était clair: le Canada ne restera pas en marge de cette transformation. Nous avons l'intention de contribuer à l'orienter de manière à ce qu'elle profite réellement à tous les Canadiens.

À cet égard, mon mandat repose sur un principe fondamental et trois piliers. Le principe fondamental est simple: l'IA pour tous. Les trois piliers sont: bâtir, responsabiliser et protéger.

« L'IA pour tous » signifie que peu importe où vous vivez au Canada, peu importe votre origine, votre âge ou votre revenu, cette technologie fonctionnera pour vous de manière responsable, fiable et sécuritaire. Elle contribuera à renforcer notre économie, à améliorer les services publics à créer de bons emplois pour les Canadiens et à protéger les gens, en particulier les enfants et les groupes vulnérables.

« L'IA pour tous » n'est pas un slogan. C'est un principe qui est déjà mis en œuvre et qui oriente les dernières étapes de notre refonte de la stratégie nationale en matière d'IA, que nous lancerons au cours du trimestre.

La stratégie est élaborée à partir de contributions concrètes: les idées que les Canadiens ont formulées sur notre portail public, les conseils d'experts de notre groupe de travail sur l'IA et les observations de chercheurs, de travailleurs et de chefs de file de l'industrie de partout au pays. L'objectif est simple: établir une orientation claire quant à la direction que prendra le Canada dans le domaine de l'IA et à la manière dont nous y parviendrons selon nos propres conditions.

Permettez-moi de vous expliquer brièvement ce que les trois piliers — bâtir, responsabiliser et protéger — signifient concrètement.

Le premier pilier consiste à « bâtir ». Nous allons bâtir une fondation solide, souveraine et sécuritaire pour l'IA afin de stimuler la croissance économique et de créer de la prospérité. Pour ce faire, il faut d'abord une infrastructure. Autrement dit, il faut une puissance de calcul qui permet aux entreprises canadiennes, en particulier aux petites et moyennes entreprises, qui représentent 95 % de notre économie, de créer, d'utiliser et de déployer à grande échelle de nouvelles technologies ici même, au pays. C'est pourquoi nous avons lancé la Stratégie canadienne sur la capacité de calcul souveraine pour l'IA, soutenue par un investissement de 2 milliards de dollars, y compris le Fonds d'accès à une capacité de calcul pour l'IA. Il s'agit de veiller à ce que les entreprises canadiennes aient accès aux outils dont elles ont besoin pour croître, être compétitives et créer des emplois au pays.

Sur la base de ces travaux, le budget de 2025 permet à notre gouvernement de conclure des ententes visant à appuyer l'établissement de centres de données d'IA ici, au Canada, ce qui nous permettra de renforcer notre infrastructure numérique et d'accroître notre capacité de calcul nationale. Concrètement, il s'agit de créer davantage d'occasions pour les innovateurs canadiens, de renforcer la résilience de notre économie et de conserver davantage d'emplois chez nous.

Il est également question ici de souveraineté numérique moderne. La souveraineté n'est pas synonyme d'isolement. Elle signifie que nous avons la capacité de décider où nous construisons, où nous étendons les activités et où demeure la valeur. Elle signifie que nous conservons la propriété intellectuelle canadienne au pays afin que le Canada ne soit pas simplement une équipe-école pour d'autres économies, mais qu'il soit un pays qui crée et qui tire profit de ses propres innovations.

[Français]

C'est une question de souveraineté numérique et de choix, pour le Canada.

• (1540)

Deuxième pilier: responsabiliser.

[Traduction]

Le Canada possède déjà des atouts extraordinaires sur le plan des talents et de la recherche. Nos trois instituts nationaux d'IA — Mila à Montréal, l'Institut Vecteur à Toronto et Amii à Edmonton — sont des piliers de l'excellence dans le monde. Ils ont été créés par les pionniers qui ont contribué à façonner et à concevoir l'IA moderne.

Nous avons désormais pour objectif de réduire l'écart entre les retombées et les connaissances. Il s'agit de faire en sorte que la recherche canadienne d'envergure mondiale en IA mène à une adoption réelle, à une augmentation de la productivité et à un essor des entreprises au pays. Des initiatives, comme le tout nouveau Fonds Venture Scientist que Mila et Inovia ont lancé il y a quelques semaines à peine, y contribueront. De tels progrès n'ont de sens que si les Canadiens participent. Le fonds de 100 millions de dollars contribuera à transformer les idées de chercheurs en nouvelles entreprises. Il est essentiel d'investir dans les compétences et la formation pour que des gens de toutes les régions puissent réussir dans une économie axée sur l'IA.

[Français]

Il s'agit d'emplois, de compétences et d'avenir pour les Canadiens.

[Traduction]

De plus, nous investissons dans la prochaine étape de la technologie de pointe, à savoir les technologies quantiques. La plupart des gens n'y réfléchissent pas tous les jours, mais c'est un élément important. Les technologies quantiques façonneront l'avenir de la sécurité, du chiffrement et de la puissance de calcul. Investir maintenant permettra au Canada de rester à l'avant-garde et d'utiliser la technologie canadienne pour protéger les intérêts canadiens. Grâce au nouveau Programme des champions quantiques canadiens, dont le lancement a été annoncé en décembre, nous soutenons les entreprises du secteur quantique dont le siège social est au Canada, ce qui permet de retenir les talents et l'expertise ici même, chez nous.

Je sais que le temps file.

La présidente: Pouvez-vous conclure?

L'hon. Evan Solomon: Oui.

Le troisième pilier est « protéger ». La confiance est à la base de tout. C'est pourquoi nous avons lancé l'Institut canadien de la sécurité de l'intelligence artificielle. C'est aussi pourquoi nous nous sommes engagés à moderniser notre cadre de protection de la vie privée afin de protéger les données des Canadiens, de protéger les enfants en ligne et de veiller à ce que, à mesure que l'IA évolue, les données, la vie privée et les droits des gens soient toujours protégés et qu'ils demeurent au cœur de notre approche.

L'IA évolue rapidement et nous aussi. C'est pourquoi je suis si heureux d'être ici pour parler de notre nouveau plan visant à bâtir un Canada fiable, sûr et prospère, à l'aide de l'IA comme outil au service des Canadiens.

La présidente: Merci, monsieur le ministre.

Nous passons maintenant aux questions. Les interventions de la première série de questions seront de six minutes.

C'est le député Baldinelli qui commence.

Allez-y, s'il vous plaît. Vous disposez de six minutes.

Tony Baldinelli (Niagara Falls—Niagara-on-the-Lake, PCC): Merci, madame la présidente.

Monsieur le ministre, je vous remercie de votre présence. Je dois toutefois vous dire que je suis un peu déçu. Lorsque notre comité a adopté à l'unanimité une motion le 1^{er} décembre dernier, il vous demandait de comparaître pendant deux heures. Or, la semaine dernière, nous avons appris que vous aviez modifié votre horaire et que vous ne seriez finalement parmi nous que pendant une heure aujourd'hui.

Dans vos observations, vous utilisez des mots comme « course » et, dans votre programme, il est question d'un « sprint national » et d'un « sprint ciblé ». Pourquoi courez-vous vers la sortie après seulement une heure aujourd'hui?

L'hon. Evan Solomon: Tout d'abord, madame la présidente, je suis ravi d'être de retour ici et je vous remercie de m'avoir invité.

Comme vous le savez, j'ai été ravi de comparaître pendant une heure en décembre. On m'a demandé de revenir. Je suis ravi d'être ici aujourd'hui pour parler du mandat et je suis accompagné des membres de mon équipe pour répondre à toutes vos questions.

• (1545)

Tony Baldinelli: Dans ce cas, vous pouvez peut-être rester pendant les deux heures.

Monsieur le ministre, vous parlez de la stratégie « l'IA pour tous ». L'un des grands piliers est « bâtir ». Vous avez parlé de l'idée de « bâtir une fondation solide, souveraine et sécuritaire » et vous avez dit qu'à cette fin, il faut une infrastructure.

Monsieur le ministre, lors de notre dernière réunion, nous avons reçu des représentants d'Électricité Canada, d'Ontario Power Generation, et de l'Association nucléaire canadienne. Ne pensez-vous pas que l'énergie est l'un des éléments fondamentaux de l'infrastructure bâtie qui sera essentiel à la mise en œuvre de l'IA au pays?

L'hon. Evan Solomon: Voilà une autre excellente question.

Vous avez tout à fait raison: la mise en place d'une IA souveraine nécessitera notamment la construction d'infrastructures. C'est pourquoi j'ai rencontré des représentants des provinces et des territoires. Comme vous le savez, il est très important pour les provinces et les territoires de s'assurer qu'ils disposent de l'infrastructure nécessaire pour bâtir un Canada prospère.

Tony Baldinelli: Monsieur le ministre, dans le cadre de l'étude menée par le groupe de travail national — la course, le sprint pour obtenir cette étude —, pourquoi ces groupes d'intervenants — d'intervenants importants — ont-ils été exclus du groupe de travail national?

L'hon. Evan Solomon: Encore une fois, comme vous le savez, nous avons maintenant publié les rapports des 28 membres de notre groupe de travail. Ils sont accessibles au public, et dans les deux langues officielles, comme je l'ai mentionné. En effet, de nombreuses questions relatives à l'infrastructure et à l'énergie ont été soulevées au sein de notre groupe de travail.

Comme vous le savez, je travaille en étroite collaboration avec le ministre Hodgson et les autres ministres qui...

Tony Baldinelli: Monsieur le ministre, cela va être énorme.

L'hon. Evan Solomon: ... travaillent à bâtir...

La présidente: Pourrais-je demander qu'une seule personne intervienne à la fois?

Veuillez laisser le ministre répondre à la question.

Tony Baldinelli: D'après ce que j'ai compris, un seul centre de données pourrait nécessiter 300 mégawatts. Le petit réacteur modulaire que l'on est en train de construire à Darlington produira à lui seul 300 mégawatts. Sans une énergie sûre et fiable, notre stratégie en matière d'IA est vouée à l'échec.

En 2023, la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité a mené une étude. Elle a révélé que pour avoir un réseau électrique propre d'ici 2050, l'Ontario devra faire passer sa capacité de production de 42 000 à 88 000 mégawatts. Il en coûtera 400 milliards de dollars et il faudra six fois plus de travailleurs que les 14 000 qui sont actuellement employés dans le domaine. Sans source d'énergie propre et fiable, comment allons-nous nous y prendre pour bâtir une industrie d'IA souveraine pour tous?

L'hon. Evan Solomon: Madame la présidente, je suis très heureux de pouvoir parler de la question de l'énergie. En ce qui concerne le projet de nouvelle centrale nucléaire de Darlington, comme le député le sait peut-être, le gouvernement fédéral a annoncé un investissement de 2 milliards de dollars. Il permettra de produire 3 500 mégawatts d'électricité.

Nous sommes tout à fait au courant du projet de petits réacteurs nucléaires modulaires dans lequel l'Ontario a investi. Il y a aussi le projet de ligne de transport de la côte nord de la Colombie-Britan-

nique, que nous appuyons également. En Alberta, par exemple... N'oubliez pas que ce sont les organismes de réglementation provinciaux qui sont responsables des réseaux énergétiques. Voilà pour quoi on a vu que l'Alberta Energy Regulator, l'organisme de réglementation de l'énergie de l'Alberta, avait approuvé 1 200 mégawatts pour un centre de données. Nous travaillons avec les provinces, mais comme vous le savez bien, ce sont les organismes de réglementation provinciaux qui gèrent l'attribution d'électricité.

Tony Baldinelli: Monsieur le ministre, en ce qui concerne le protocole d'entente que vous avez signé avec l'entreprise Cohere pour examiner les gains d'efficacité que permet l'IA au sein du gouvernement, des mécanismes de protection ont-ils été prévus relativement à la participation de Cohere?

Je suppose que, dans le cadre du protocole d'entente, l'entreprise vous fournira un rapport sur ce qui pourrait être fait et sur la manière dont l'IA pourrait être mise en œuvre. Par exemple, un processus d'approvisionnement sera-t-il mis en place, ou se contentera-t-on de préparer un rapport indiquant que l'on a les capacités d'aider le gouvernement et de fournir les fonctionnalités nécessaires? Ne serait-il pas préférable de mettre en place un processus d'approvisionnement ouvert, équitable et transparent? Cela figure-t-il dans le protocole d'entente?

L'hon. Evan Solomon: Nous sommes très heureux d'avoir signé un protocole d'entente avec Cohere. Encore une fois, le Canada est l'un des quatre pays qui ont un grand modèle de langage. Les États-Unis en ont toute une série. La Chine aussi. Il y en a un en France, et ici, au Canada, nous avons Cohere. Nous croyons que c'est important sur le plan stratégique.

Nous sommes ravis d'avoir signé un protocole d'entente. L'entreprise suit les procédures qu'il faut pour s'assurer que c'est utilisé au sein du gouvernement afin de trouver des gains d'efficacité dans le cadre du processus et de notre transformation gouvernementale. Acheter canadien et être un client des entreprises canadiennes, c'est important.

● (1550)

Tony Baldinelli: Avez-vous dûment engagé Cohere pour ces services? Si oui, le processus d'approvisionnement était-il ouvert, équitable et transparent?

La présidente: Je suis désolée de vous interrompre. Le temps est écoulé. Vous aurez peut-être l'occasion de répondre à la question au deuxième tour.

Nous passons maintenant au député Rana, qui dispose de six minutes.

Monsieur Rana, allez-y, s'il vous plaît.

Aslam Rana (Hamilton-Centre, Lib.): Merci beaucoup, madame la présidente.

Monsieur le ministre, je vous remercie beaucoup d'être parmi nous aujourd'hui.

Dans ma circonscription, Hamilton-Centre, les universités et les instituts de recherche sont à la pointe des progrès en intelligence artificielle. À votre avis, vous qui êtes ministre responsable de l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario, quel potentiel l'IA a-t-elle lorsqu'il s'agit de stimuler la croissance économique et la productivité dans le Sud de l'Ontario?

L'hon. Evan Solomon: Tout d'abord, je vous remercie beaucoup pour la question.

Lorsque nous parlons de « l'IA pour tous », cela signifie que l'IA profitera à toutes les provinces. J'espère d'ailleurs que les Canadiens qui nous écoutent le savent. Même si je suis ministre responsable de l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario, en ma qualité de ministre de l'Intelligence artificielle et de l'Innovation numérique, je dois m'assurer que tous les Canadiens de partout au pays, qu'ils vivent en milieu rural ou urbain, peuvent profiter des avantages de l'IA.

L'un des objectifs de notre stratégie nationale en matière d'IA est de nous assurer de bâtir l'infrastructure nécessaire et de soutenir les petites et moyennes entreprises grâce à des initiatives comme notre stratégie sur la capacité de calcul pour l'IA et notre fonds d'accès à une capacité de calcul pour l'IA de 300 millions de dollars. Il s'agit de faire en sorte que les petites et moyennes entreprises aient accès à la puissance de calcul dont elles ont besoin pour croître.

Nous avons d'ailleurs été très heureux d'apprendre que lorsque nous avons lancé le fonds durant l'été, plus de 1 000 demandes ont été reçues. En d'autres termes, la demande pour ce type d'aide dans notre économie de l'innovation est très forte.

Je voudrais ajouter une dernière chose. À l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario — je sais que c'est très important pour la circonscription du député —, nous disposons également d'un fonds spécial pour l'intelligence artificielle. Au cours de la dernière décennie, nous avons investi plus de 420 millions de dollars dans des projets qui comportaient un volet lié à l'adoption de l'IA. N'oubliez pas que bon nombre de ces investissements sont des prêts sans intérêt accordés à des entreprises qui les remboursent. Soit dit en passant, cela vaut pour toutes les circonscriptions — qu'elles soient conservatrices ou libérales — où il y a de l'innovation et nous en sommes très fiers.

Rien qu'en Ontario, le secteur de l'innovation emploie 400 000 personnes. À l'échelle nationale, le secteur numérique est le secteur qui connaît la croissance la plus rapide sur le plan de l'emploi. Plus de 800 000 personnes y travaillent, dont environ 150 000 dans le domaine de l'IA. Les investissements ont déjà eu d'énormes répercussions et ils ont permis de créer des emplois de qualité pour les Canadiens.

Aslam Rana: Merci beaucoup.

Je vous remercie d'avoir annoncé un investissement de 1 million de dollars pour ma circonscription. Je m'attends à ce qu'il y en ait davantage.

Des députés: Ha, ha!

Aslam Rana: Ma prochaine question est la suivante: comment le gouvernement prévoit-il protéger notre souveraineté numérique alors qu'il négocie avec un voisin du Sud de plus en plus hostile?

L'hon. Evan Solomon: Merci beaucoup de la question.

Madame la présidente, la question du député concerne un élément essentiel de notre stratégie nationale. D'ailleurs, le premier ministre nous a demandé, à moi et au ministère, de devancer de près de deux ans la mise en œuvre de notre stratégie nationale en matière d'IA. Il est important de mettre en place une intelligence artificielle souveraine pour non seulement disposer de centres de données et de talents, mais aussi pour être en mesure de stimuler la commercialisation.

Au Canada, nous avons un excellent écosystème de talents et de recherche et notre stratégie d'attraction des talents de 1,7 milliard

de dollars viendra le renforcer. Elle nous permettra d'attirer 1 000 scientifiques et laboratoires supplémentaires. Cette stratégie est la plus ambitieuse des pays du G7 et nous en sommes très fiers. Cela dit, nous devons veiller à commercialiser nos recherches afin de conserver les emplois et la propriété intellectuelle au pays.

Si le député n'y voit pas d'inconvénient, je vais prendre une minute pour expliquer pourquoi c'est si important, pour que les gens comprennent. Dans l'économie des données et de l'IA, le contrôle de la propriété intellectuelle est essentiel. Nous ne voulons pas louer le matériel d'autres pays. Si nous créons notre matériel ici et que nous le conservons ici, nous pourrions créer des emplois et stimuler l'innovation au pays. Il s'agit là d'un élément essentiel de la souveraineté.

Enfin, il nous faut la main-d'œuvre qualifiée nécessaire pour utiliser ces outils. Nous investissons donc également dans ce domaine.

● (1555)

Aslam Rana: Je pourrais vous poser la question suivante: compte tenu des changements survenus récemment, que fait le gouvernement pour que les meilleurs talents puissent venir au pays rapidement et contribuer à notre écosystème de recherche?

L'hon. Evan Solomon: Encore une fois, je vous remercie de la question.

Le volet d'attraction des talents est très important et repose sur de bonnes bases.

Nous avons mis sur pied trois instituts nationaux. Là encore, certains Canadiens ne le savent peut-être pas, mais nous avons, à Toronto, l'Institut Vecteur, dirigé par Geoffrey Hinton, qui a remporté le prix Nobel et qui est, pour ainsi dire, le parrain de l'intelligence artificielle. Il a également gagné le prix Turing. À Montréal, nous avons l'institut Mila, dirigé par Yoshua Bengio. Il a gagné le prix Turing, qui est le prix Nobel de la technologie. À Edmonton, nous avons l'institut Amii, un institut pour l'apprentissage automatique. Il est dirigé par un autre scientifique, Rich Sutton, qui a lui aussi remporté le prix Turing. Nous disposons de trois instituts qui forment les meilleurs et les plus brillants talents. Ils collaborent avec des universités comme l'Université de Sherbrooke, l'Université de Toronto, l'Université de Waterloo, l'Université de Victoria et l'Université de la Colombie-Britannique.

Nous avons de grands talents et nous voulons les retenir. Pour ce faire, il faut d'abord attirer plus de talents grâce à ce volet d'attraction des talents. Nous voulons attirer des scientifiques, mais aussi des laboratoires, car s'il y a des laboratoires, il y aura des étudiants et cela stimulera l'innovation.

Je dois dire que nos chaires de l'Institut canadien de recherches avancées, ou ICRA, et nos chaires de recherche publient d'excellents travaux dans les revues scientifiques.

La présidente: Merci.

Le temps de parole de M. Rana est écoulé.

Aslam Rana: Merci.

La présidente: Nous passons maintenant à M. Blanchette-Joncas, pour six minutes.

Nous vous écoutons.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas (Rimouski—La Matapédia, BQ): Merci beaucoup, madame la présidente.

Je salue M. le ministre, qui est avec nous aujourd'hui. J'ai bien apprécié des éléments de son discours, dont un passage particulier. J'espère que ce sera communiqué à ses collègues. Dans ce passage, le ministre dit que la souveraineté, ce n'est pas l'isolement.

Vous comprendrez, monsieur le ministre, que la souveraineté du Québec, ce n'est pas l'isolement, c'est la connexion avec le concert des nations du monde.

Cela dit, revenons au sujet qui nous intéresse aujourd'hui. Cela concerne l'intelligence artificielle.

Monsieur le ministre, vous êtes venu ici le 3 décembre dernier. Je vous ai posé des questions assez simples en ce qui concerne votre consultation publique, et vous avez dit que 11 300 mémoires publics ont été déposés. Vous avez dit être très fier de cette forte participation, qui était la plus forte consultation publique numérique de l'histoire de l'industrie. Là, vous nous avez dit que le processus était entièrement transparent et que ce serait prochainement publié en ligne.

Monsieur le ministre, à quelle date seront disponibles les mémoires qui ont été déposés au cours de cette consultation publique?

L'hon. Evan Solomon: Merci de la question.

J'ai de bonnes nouvelles pour les députés aujourd'hui.

[Traduction]

Aujourd'hui, le ministère a publié en ligne les 28 rapports du groupe de travail et les résumés des 11 000 observations et idées du public, qui nous sont très précieuses. Ces renseignements sont en ligne et sont accessibles au public. Je vous remercie d'avoir posé une question à cet effet.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Monsieur le ministre, c'est en ligne présentement, et tout le monde peut consulter ça.

Est-ce bien ça?

[Traduction]

L'hon. Evan Solomon: Oui.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: C'est parfait.

Depuis quand est-ce en ligne exactement?

[Traduction]

L'hon. Evan Solomon: Je ne suis pas certain, mais je pense que cela vient tout juste de se faire.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Pouvez-vous le demander à votre sous-ministre? Je pense que vous ne le savez pas.

[Traduction]

L'hon. Evan Solomon: Oui. Cela a peut-être eu lieu aujourd'hui, ce matin.

[Français]

Mark Schaan (sous-ministre délégué, ministère de l'Industrie): Les 28 000 mémoires des membres du groupe de travail ont été publiés aujourd'hui, cet après-midi, et le sommaire de tous les autres mémoires est publié maintenant, je pense.

Maxime Blanchette-Joncas: Le pensez-vous ou le savez-vous?

Mark Schaan: Je peux consulter mon téléphone, mais c'est en ligne maintenant...

Maxime Blanchette-Joncas: Écoutez, vous me dites...

Mark Schaan: Aujourd'hui.

Maxime Blanchette-Joncas: Vous me dites que c'est la plus importante consultation publique de l'histoire. C'est historique, et, le ministre et vous-même, vous n'êtes même pas capables de vous entendre sur la date. Je ne vous parle pas du comité d'experts, je vous parle des 11 300 mémoires déposés dans le cadre des consultations publiques.

Êtes-vous en mesure de me donner une date?

Mark Schaan: Aujourd'hui.

Maxime Blanchette-Joncas: D'accord.

Depuis quand les mémoires du comité d'experts sont-ils en ligne?

Mark Schaan: C'est depuis aujourd'hui. C'est maintenant public.

Maxime Blanchette-Joncas: Monsieur le ministre vient de me dire que c'est depuis le 28 janvier. Êtes-vous capables de vous entendre sur vos dates?

[Traduction]

L'hon. Evan Solomon: Bien sûr. Les témoignages d'experts, si je comprends bien... Tout a été publié en ligne aujourd'hui. Ces renseignements sont publics et il est maintenant possible de les consulter.

● (1600)

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: C'est parfait.

Monsieur le ministre, je comprends qu'il puisse y avoir de la confusion, ça fait beaucoup de chiffres, les 11 300 mémoires. Toutefois, comme vous le savez, pour que les gens aient confiance, il faut savoir un peu ce que vous dites. Là, il semble y avoir un peu de confusion. Je vous inviterais quand même à vous parler avant les rencontres, car ce que nous faisons aujourd'hui est assez important.

Vous avez parlé de leadership. Ce que j'observe actuellement, c'est que le Canada n'a pas de cadre législatif quant à l'intelligence artificielle. Il n'a pas non plus la capacité de calcul souveraine nécessaire pour que les systèmes d'intelligence artificielle soient opérationnels. Il n'a pas de règles contraignantes sur la gouvernance des données ni sur l'encadrement qui repose sur des mécanismes volontaires. Vous voulez donc avoir le moteur le plus puissant dans votre voiture, mais vous n'avez pas les freins et le cadre législatif qui l'entourent.

Quels sont vos commentaires là-dessus?

[Traduction]

L'hon. Evan Solomon: Je vous remercie de la question.

Comme je l'ai promis, nous présenterons une mise à jour des lois canadiennes en matière de protection des renseignements personnels et de données, la LPRPDE... Nous sommes en train de mettre au point les derniers détails du projet de loi, qui est très important, et je suis heureux que vous en parliez.

Il faut que les gens sachent que la loi est toujours en vigueur, il n'y a pas de vide, mais nous devons la mettre à jour; c'est important. Nous présenterons bientôt ce cadre législatif, cette mesure législative à laquelle nous sommes en train de mettre la dernière main. Nous voulons bien faire les choses.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Monsieur le ministre, vous dites que la législation qui encadre l'intelligence artificielle existe. Quel est le titre de cette loi?

Je ne suis pas au courant.

[Traduction]

L'hon. Evan Solomon: Nous n'avons pas encore déposé le projet de loi, mais, comme je l'ai dit, nous le ferons très bientôt. Nous y travaillons et nous allons le déposer.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: À quelle date allez-vous déposer le projet de loi, monsieur le ministre?

[Traduction]

L'hon. Evan Solomon: J'espère que ce sera très bientôt, au cours du trimestre. Nous le déposerons dès que nous le jugerons prêt. Or, il est important de ne pas précipiter les choses. Nous devons agir rapidement, mais de manière prudente et responsable. Cette technologie évolue rapidement. Nous devons bien faire les choses et veiller à ce que les renseignements personnels et les données des Canadiens soient protégés, sans toutefois freiner l'innovation. Il faut assurer cet important équilibre.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Il est important de ne pas forcer les choses, mais il est également important d'avoir un plan pour rassurer les gens. Vous comparez aujourd'hui devant le Comité, et vous ne connaissez pas les dates auxquelles vos documents sont rendus publics. Vous ne connaissez pas la date à laquelle vous allez déposer un projet de loi pour encadrer l'intelligence artificielle.

Monsieur le ministre, c'est sérieux. Avez-vous vraiment un plan ou construisez-vous l'avion en plein vol?

[Traduction]

L'hon. Evan Solomon: Je le répète, j'ai les dates, alors permettez-moi de les redonner. Les documents ont été publiés aujourd'hui. Je serai heureux d'en parler. Nous aurons très bientôt un projet de loi sur la protection des renseignements personnels et, comme je l'ai dit, nous présenterons et mettrons en œuvre notre stratégie nationale en matière d'intelligence artificielle au cours du trimestre. Nous avons très hâte de le faire. Nous travaillons d'arrache-pied pour veiller à ce que ce plan soit exhaustif, responsable et rende l'intelligence artificielle accessible à tous.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: À quelle date la stratégie sera-t-elle déposée, monsieur le ministre?

[Traduction]

L'hon. Evan Solomon: La stratégie sera déposée ce trimestre. Nous voulons nous assurer de présenter la bonne stratégie...

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Il n'y a pas de projet de loi ni de date pour votre stratégie. Vous ne savez pas où vous allez. C'est pas mal ça.

[Traduction]

L'hon. Evan Solomon: Eh bien, ce sera très... Je suis heureux que vous soyez enthousiaste à ce sujet. Je vous remercie de votre enthousiasme.

Ces mesures seront présentées très bientôt.

La présidente: Merci.

Je suis désolée de vous interrompre. Le temps de M. Blanchette-Joncas est écoulé.

Nous allons maintenant commencer notre deuxième série de questions de cinq minutes et de deux minutes et demie. Nous allons commencer par M. Ho, pour cinq minutes.

La parole est à vous.

Vincent Ho (Richmond Hill-Sud, PCC): Merci, madame la présidente.

Monsieur Solomon, tout au long de l'année dernière, vous avez dit que votre gouvernement allait déployer l'intelligence artificielle au sein du gouvernement afin de mieux servir les Canadiens. Combien d'emplois seront supprimés dans la fonction publique?

Amazon a récemment annoncé qu'elle avait dû supprimer 16 000 emplois dans le monde en raison de l'intelligence artificielle. Je me demande donc combien d'emplois seront touchés au gouvernement fédéral.

L'hon. Evan Solomon: Nous sommes très fiers du programme du gouvernement visant à réaliser des économies, car nous croyons qu'il faut investir dans les gens. Il y a plus d'argent pour les programmes. L'intelligence artificielle a pour but d'aider notre gouvernement à mieux servir les Canadiens. À mesure que nous adoptons l'intelligence artificielle, les services devraient s'améliorer.

Je vais vous donner un exemple. Nous avons créé un outil d'intelligence artificielle pour nous aider à résumer et à utiliser les 11 000 mémoires. Cette tâche aurait pu prendre entre huit et neuf mois, mais l'intelligence artificielle nous a permis de la compléter en environ huit jours. Voilà, à mon avis, le genre d'économies et de gains d'efficacité que veulent les gens.

Vincent Ho: D'accord. Il est bon de savoir que vous voulez offrir de meilleurs services aux Canadiens. Je pense que nous sommes tous d'accord pour dire que c'est une excellente initiative.

Êtes-vous en train de dire qu'aucun emploi ne sera supprimé? Vous venez de répondre à ma question en parlant de l'amélioration des services, mais pas de la suppression de ces emplois.

• (1605)

L'hon. Evan Solomon: Je dis que notre gouvernement est déterminé à réaliser des gains d'efficacité et des économies et à mieux servir les Canadiens. Si la technologie canadienne...

Vincent Ho: D'où viennent ces économies?

L'hon. Evan Solomon: ... et les outils d'IA canadiens peuvent contribuer à offrir des services plus rapidement et de meilleure qualité, nous investirons dans cette technologie et ces outils.

Vincent Ho: D'où viennent ces économies? Vous venez de dire que vous allez vous efforcer d'améliorer la prestation des services et que vous allez trouver une façon de réaliser des économies. D'où viennent les économies? Ces outils d'IA coûteront quelque chose, évidemment, alors d'où viendront ces économies?

L'hon. Evan Solomon: Permettez-moi de dire que je suis ravi que le député soit enthousiaste à l'idée d'utiliser des outils plus performants. Je sais que, pendant la campagne, votre parti voulait annuler le financement des initiatives en matière d'IA...

Vincent Ho: Combien...

L'hon. Evan Solomon: ... donc, maintenant que...

Vincent Ho: Combien l'adoption de l'IA va-t-elle coûter au gouvernement? La mise en œuvre de l'IA aura un coût, mais nous permettra, je l'espère, de réaliser des économies à long terme. J'aimerais toutefois savoir quel sera le coût initial.

L'hon. Evan Solomon: Nous croyons qu'il est important d'investir dans les entreprises de technologie canadiennes. Nous sommes d'avis que le gouvernement doit non seulement acheter au Canada... C'est pourquoi nous avons conclu le...

Vincent Ho: D'accord, mais ce n'est pas la question...

L'hon. Evan Solomon: ... protocole d'entente avec Cohere. C'est pourquoi tout l'approvisionnement passera par Services partagés Canada et Services publics et Approvisionnement Canada et suivra tous les processus...

Vincent Ho: D'accord, il y aura plus d'achats et plus de dépenses. Quels seront les coûts?

Vous avez dit qu'il y aura des gains d'efficacité et des économies. Comment les obtiendra-t-on? Pouvez-vous me donner un exemple?

L'hon. Evan Solomon: Je vous ai donné un exemple. Je suis heureux de...

Vincent Ho: Vous avez parlé de la façon d'améliorer la prestation des services...

L'hon. Evan Solomon: Mais...

Vincent Ho: ... mais vous n'avez pas parlé de la façon de réduire les coûts. Vous avez dit que vous alliez réduire certaines dépenses. Allez-vous réduire les effectifs, les programmes ou...

L'hon. Evan Solomon: Je le répète, je sais que le député comprend comment fonctionne le milieu des affaires. Si un outil d'intelligence artificielle permet à un ministère d'accomplir une tâche en huit jours plutôt qu'en huit mois, ce ministère dispose alors de plus de temps pour faire autre chose...

Vincent Ho: Que fait-on, alors, de ce temps? Je comprends que le temps...

La présidente: Veuillez parler une personne à la fois.

Vincent Ho: Avec ce temps supplémentaire...

La présidente: Attendez une seconde. J'ai arrêté le chronomètre. Nous avons un rappel au Règlement.

Guillaume Deschênes-Thériault (Madawaska—Restigouche, Lib.): J'invoque le Règlement.

[Français]

Je voudrais juste mentionner que, lorsque mon collègue parle en même temps que le témoin, ça devient difficile pour moi d'entendre l'interprétation.

[Traduction]

La présidente: Oui. Je vais demander au député de veiller à ce qu'une personne parle à la fois. Veuillez laisser le témoin répondre à la question. Si deux personnes parlent en même temps, les interprètes ont de la difficulté à faire leur travail.

Vincent Ho: Merci.

Je vais reformuler la question.

Vous venez de dire que les fonctionnaires auront plus de temps. Qu'allez-vous faire de ce temps? Demandera-t-on aux fonctionnaires d'en faire plus, ou simplement d'en faire moins, parce qu'ils n'auront plus besoin d'en faire autant, avec tous les outils qui seront mis en œuvre?

L'hon. Evan Solomon: C'est une excellente question. Encore une fois, je vous en remercie.

Nous avons un énorme mandat. Notre gouvernement doit s'efforcer d'investir les fonds qui s'imposent dans nos infrastructures. C'est pourquoi nous avons le Fonds d'accès à une capacité de calcul, le fonds public pour une capacité de calcul. Nous devons faire preuve de diligence raisonnable dans tous ces domaines afin d'investir de façon judicieuse. Nous devons veiller à ce que notre plan soit mis en œuvre...

Vincent Ho: Vous avez dit que vos investissements sont réalisés judicieusement...

L'hon. Evan Solomon: Il y a beaucoup de travail à faire. Je vous assure qu'il reste beaucoup de travail.

Vincent Ho: Comment évaluez-vous si ces investissements sont réalisés judicieusement? Disposez-vous de paramètres ou d'outils?

L'hon. Evan Solomon: Vous me posez, là encore, une excellente question.

Chaque fois qu'il y a un investissement — par exemple, relatif à notre fonds d'accès à une capacité de calcul —, nous appliquons un processus de diligence raisonnable pour nous assurer que les entreprises sont admissibles et qu'elles dépensent les fonds octroyés de manière à aider leur entreprise et à promouvoir l'innovation au Canada. Chaque programme a des indicateurs de rendement clés, et nous nous assurons que nos investissements sont faits judicieusement.

La présidente: Le temps de parole de M. Ho est écoulé.

Nous allons passer à Mme McKelvie pour cinq minutes.

La parole est à vous.

Jennifer McKelvie (Ajax, Lib.): Merci, madame la présidente.

Merci, monsieur le ministre, de vous joindre à nous encore une fois pour nous faire part de votre travail sur l'intelligence artificielle.

La semaine dernière, des témoins nous ont parlé de l'importance de l'intelligence artificielle dans la production et la distribution d'électricité. Comment collaborez-vous avec les entreprises du secteur de l'énergie pour libérer le pouvoir de l'intelligence artificielle?

L'hon. Evan Solomon: Je répète que nous connaissons une transformation historique. Nous traversons une période de réaligement politique en même temps qu'une transformation technologique s'opère. Cela signifie qu'il est essentiel de bâtir un pays souverain et des infrastructures souveraines.

Votre question sur l'énergie et un réseau énergétique sûr et efficace est essentielle, non seulement pour notre pays, mais aussi pour notre plan à l'échelle du gouvernement. C'est pourquoi nous avons le Bureau des grands projets, qui nous aidera à aller de l'avant. C'est pourquoi le ministre Hodgson est saisi de cette question. C'est aussi pour cette raison que nous travaillons en étroite collaboration avec les provinces.

Nous nous entretenons régulièrement avec des représentants des provinces. De fait, au cours des dernières semaines, j'ai participé à une série de rencontres fédérales-provinciales-territoriales afin de déterminer la capacité du réseau électrique dont les provinces estiment avoir besoin, non seulement pour l'économie de l'avenir et l'IA, mais aussi pour de nombreux autres projets. Lors de ces réunions, il a été question d'électricité et d'infrastructures.

Certes, nous avons besoin d'électricité pour alimenter cette révolution de l'intelligence artificielle afin de créer des emplois et de servir les Canadiens, mais l'intelligence artificielle sert également le réseau électrique.

Dans le cadre du Programme d'innovation énergétique de RN-Can, le ministre Hodgson et moi avons annoncé un investissement de 6 millions de dollars à Hydro Ottawa. Cette entreprise a conçu un remarquable programme d'IA pour prédire la demande et optimiser le réseau. Qu'est-ce que cela signifie concrètement? Cela signifie qu'elle pourra être beaucoup plus efficace. Elle pourra s'assurer qu'en période de pointe, il n'y aura pas de pannes. Elle pourra gérer son approvisionnement et les tarifs que paient les gens. Dans cette situation, l'IA aide à la fois à alimenter l'économie de l'avenir et à gérer notre approvisionnement énergétique de façon plus efficace.

• (1610)

Jennifer McKelvie: Je trouve assurément la question des réseaux intelligents et de ce qu'on peut en tirer très emballante.

Cependant, comme vous l'avez mentionné, les centres de données ont des besoins énergétiques importants. Comment nous préparons-nous à cette augmentation de la demande? Discute-t-on du type de technologies qu'il serait possible d'utiliser sur place et de la façon de s'assurer qu'elles sont intégrées, ou des tentatives de les installer dans des endroits où il y a une demande en énergie? Comment procède-t-on à cet égard?

L'hon. Evan Solomon: C'est une excellente question.

Je dois dire que récemment, à Québec, j'ai visité un centre de données appelé QScale, financé par le privé, une installation formidable avec de l'énergie propre, environ 170 mégawatts. Ils en ont construit environ la moitié. C'est une toute nouvelle installation, hautement sécurisée et fonctionnant à l'énergie propre. Ils utilisent ce qu'on appelle un système d'eau en boucle fermée, alors l'eau est réutilisée pour ne pas drainer l'approvisionnement en eau. Ils ont leur propre abaisseur de tension, alors c'est très efficace. Ils sont équipés d'une redondance. Ils créent des emplois, des centaines et des centaines d'emplois pendant de nombreuses années pour construire les installations. Ils créent ainsi un grand écosystème. Ils ont investi 1,2 milliard de dollars dans l'économie du Québec. On parle d'une seule entreprise. Cela vous montre que... Dans ce cas, ils travaillent avec Hydro-Québec et en étroite collaboration avec le gouvernement du Québec.

En Alberta, l'AESO, l'organisme de réglementation, a accordé environ 1,2 gigawatt d'électricité pour construire des centres de données, ce qui génère des milliards de dollars d'investissements. C'est pourquoi la première ministre de l'Alberta et le ministre Nate Glubish sont si heureux de voir que l'énergie est utilisée pour stimuler les investissements, et c'est ce qui se passe.

C'est aussi pourquoi, et je le répète, nous investissons 2 milliards de dollars dans la nouvelle centrale nucléaire de Darlington. La province de l'Ontario investit également 1 milliard de dollars, parce que nous sommes tous conscients que nous devons développer nos

réseaux électriques. Ils doivent être fiables, être sécurisés et être utilisés pour servir les Canadiens.

Jennifer McKelvie: Je vais poser une dernière question.

Je pense que le Canada joue vraiment dans la cour des grands en matière d'intelligence artificielle avec sa stratégie pancanadienne. Comment pouvons-nous nous assurer que nous allons utiliser notre écosystème d'IA pour rester concurrentiels à l'échelle internationale? Comment allons-nous garder cette longueur d'avance?

L'hon. Evan Solomon: C'est une excellente question. Nous sommes le chef de file en science et en recherche. Nous sommes parmi les meilleurs au monde pour ce qui est des publications dans des revues et des brevets. Nous sommes un chef de file.

Le véritable défi pour nous maintenant, et c'est pourquoi nous relançons la mission, est de nous assurer de transformer cette avance scientifique remarquable que nous avons dans nos universités et nos instituts nationaux d'intelligence artificielle en commercialisation. Comment faisons-nous cela? Eh bien, nous investissons dans notre fonds d'accès à l'informatique pour nous assurer que nos petites et moyennes entreprises ont accès aux outils, et nous investissons dans les infrastructures.

Jennifer McKelvie: Merci.

• (1615)

La présidente: Le temps de Mme McKelvie est écoulé.

Nous allons passer à M. Blanchette-Joncas pendant deux minutes et demie.

Allez-y, s'il vous plaît.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Merci, madame la présidente.

Monsieur le ministre, tout à l'heure, vous avez dit que les 11 300 mémoires allaient être rendus publics sur le site Internet. Je viens de vérifier et c'est plutôt un résumé des contributions. Alors, ce que vous m'avez dit est faux. Ce n'est pas vrai que c'est public.

Comment voulez-vous que le public vous fasse confiance, aujourd'hui, si vous refusez de nous dire publiquement qui a participé à cette consultation qui va vous permettre d'élaborer la stratégie en matière d'intelligence artificielle?

[Traduction]

L'hon. Evan Solomon: Madame la présidente, j'espère vraiment que le député vérifiera le compte rendu. J'ai dit que les résumés sont en ligne. C'est exactement ce que j'ai dit. Les résumés sont en ligne. C'est ce que j'ai dit plus tôt au Comité. Je serais heureux qu'il relise le compte rendu à ce sujet.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: C'est parfait.

[Traduction]

L'hon. Evan Solomon: Mais les résumés...

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Alors, pourquoi refusez-vous de nous dire qui a participé à la consultation publique?

Pourquoi ne voulez-vous pas publier les noms de ces gens et ce qu'ils ont dit?

[Traduction]

L'hon. Evan Solomon: Nous sommes très heureux d'avoir fourni les résumés. Plus de 11 000 membres du public ont participé. Nous ne publions pas les noms des 11 000 Canadiens, mais nous donnons un résumé de ce qu'ils ont dit exactement. C'est un processus très transparent. À cela s'ajoutent les rapports des 28 membres du groupe de travail. Le député s'interrogeait à ce sujet, et nous sommes très heureux qu'il puisse maintenant en prendre connaissance.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Monsieur le ministre, rappelez-moi les normes journalistiques, qui relèvent certainement de votre domaine d'expertise. La transparence renforce la crédibilité.

Aujourd'hui, vous nous dites que vous avez fait un résumé de votre consultation publique, à laquelle 11 300 personnes ont participé, que ce processus est transparent et qu'on peut avoir confiance dans celui-ci.

Avez-vous oublié ce que c'est, les normes de transparence, monsieur le ministre?

[Traduction]

L'hon. Evan Solomon: Encore une fois, je vous remercie de la question.

Nous avons eu un processus ouvert et transparent. Nous avons tenu une consultation publique qui, soit dit en passant, a été très utile. Je remercie les membres du public de leur contribution. Je remercie les 28 membres du groupe de travail. Nous avons publié ces...

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: C'est faux.

[Traduction]

L'hon. Evan Solomon: ... pour que tout le monde puisse les lire. Nous avons choisi 28 membres...

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Non.

[Traduction]

L'hon. Evan Solomon: ... et j'invite le public à lire ces mémoires très intéressants.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Monsieur le ministre, ou monsieur le journaliste, citer les sources, c'est ça, la transparence. Présentement, vous ne nous dites pas quelles sont les sources qui vont influencer votre stratégie en matière d'intelligence artificielle. Alors, ne nous faites pas croire que vous êtes transparent, aujourd'hui.

[Traduction]

La présidente: Je suis désolée de vous interrompre. Le temps de parole de M. Blanchette-Joncas est écoulé.

Nous passons maintenant à M. Mahal, pendant cinq minutes.

Jagsharan Singh Mahal (Edmonton-Sud-Est, PCC): Merci, madame la présidente.

Monsieur le ministre, merci d'être venu répondre à nos questions.

Avez-vous entendu parler du robot conversationnel Charlie?

L'hon. Evan Solomon: Oui.

Jagsharan Singh Mahal: D'accord. Vous savez qu'il s'agit d'un robot conversationnel de l'ARC, l'Agence du revenu du Canada, qui a coûté 18 millions de dollars et qui permet aux Canadiens de poser des questions sur les impôts et l'ARC.

L'hon. Evan Solomon: Oui.

Jagsharan Singh Mahal: D'accord. Savez-vous également que le rapport de la vérificatrice générale mentionne que ce robot conversationnel de 18 millions de dollars n'a répondu correctement qu'à deux questions sur les six questions qui ont été posées pour le tester?

L'hon. Evan Solomon: Je ne connais pas les chiffres. Je ne connais pas les chiffres sur le robot conversationnel Charlie.

Jagsharan Singh Mahal: Si je vous disais que le pourcentage de réponses exactes de ce robot conversationnel utilisant l'IA dans lequel l'ARC a beaucoup investi n'est que de 33 %, est-ce que vous trouveriez cela correct?

L'hon. Evan Solomon: C'est votre temps de parole.

Jagsharan Singh Mahal: Si je prends cet exemple, est-ce que tous les systèmes d'intelligence artificielle du gouvernement donnent de mauvaises réponses la majorité du temps?

L'hon. Evan Solomon: Encore une fois, le processus... Je ne sais pas qui a construit le robot conversationnel Charlie. Je me ferai un plaisir d'enquêter à ce sujet, mais j'hésiterais... car toute bonne analyse...

Jagsharan Singh Mahal: C'est une question simple à laquelle il suffit de répondre par oui ou par non.

L'hon. Evan Solomon: ... on ne peut pas tirer des conclusions d'une situation et les appliquer à une autre. On ne procéderait pas ainsi. On enquêterait sur chaque situation, plutôt que de tirer des conclusions à partir d'une situation anecdotique.

Jagsharan Singh Mahal: Monsieur le ministre, la vérificatrice générale a elle-même confirmé que sur six questions posées, le robot conversationnel n'a pu répondre qu'à deux correctement, ce qui nous amène à un ratio de réponses correctes de 33 %.

Ma question était simple: est-ce que tous les systèmes d'IA du gouvernement donnent de mauvaises réponses la majorité du temps, à la majorité des questions, oui ou non?

L'hon. Evan Solomon: Encore une fois, je vous remercie de la question. Je ne ferai pas de commentaires sur cette situation précise, mais je dirai que nous effectuons un suivi sur tout système au sein du gouvernement pour offrir des services précis. Si ce n'est pas le cas, des mesures sont prises pour corriger cela. Je n'ai pas de commentaires à faire sur cet incident particulier.

● (1620)

Jagsharan Singh Mahal: Vous n'avez pas de réponse, ou peut-être que vous ne voulez pas en donner. C'est très bien.

Je vais passer à la question suivante, monsieur le ministre.

Si je prends l'exemple du même robot, techniquement, il fait le travail d'un agent de l'ARC. Est-ce exact?

L'hon. Evan Solomon: Encore une fois, vous me posez une question au sujet de l'ARC, et je...

Jagsharan Singh Mahal: Non, je vous pose une question au sujet de l'intelligence artificielle qui a été mise en place pour l'ARC.

L'hon. Evan Solomon: D'accord. Je suis heureux que vous me posiez la question.

Comme vous le savez, tous les fonctionnaires sont assujettis aux règles du Conseil du Trésor...

Jagsharan Singh Mahal: Monsieur le ministre, mon temps est limité, et ce n'est pas...

L'hon. Evan Solomon: ... et l'ARC n'est pas nécessairement...

La présidente: Pouvez-vous s'il vous plaît permettre au ministre de répondre à la question? Veuillez parler une personne à la fois, parce que cela crée des problèmes d'interprétation.

Jagsharan Singh Mahal: Si le ministre esquive mes questions, alors...

L'hon. Evan Solomon: Puis-je...

Jagsharan Singh Mahal: ... je perds du temps. Je dois interrompre le ministre si sa réponse ne répond pas à la question et s'écarte du sujet.

L'hon. Evan Solomon: Je peux clarifier cela.

La fonction publique centrale est assujettie aux règles du Conseil du Trésor. Cela permet d'éviter ces situations. Comme vous le savez, l'ARC n'est pas assujettie à ces règles, alors il est un peu plus difficile pour moi de faire des commentaires à ce sujet.

Jagsharan Singh Mahal: Passons à autre chose, monsieur le ministre.

Combien d'années d'expérience dans le domaine technique ou réglementaire possédez-vous pour avoir été nommé au ministère de l'Intelligence artificielle?

L'hon. Evan Solomon: Pouvez-vous répéter la question?

Jagsharan Singh Mahal: Combien d'années d'expérience dans le domaine technique ou réglementaire possédez-vous pour avoir été nommé ministre de l'Intelligence artificielle?

L'hon. Evan Solomon: Eh bien, j'ai travaillé dans cette industrie, comme vous le savez... J'ai lancé le premier magazine numérique, le magazine *Shift*, il y a plus de 25 ans, et j'ai passé de nombreuses années dans l'industrie numérique. Je travaillais dans cette industrie dans mon ancien emploi, et l'IA était vraiment au cœur de nos activités. Je n'ai jamais siégé, toutefois, à un organisme de réglementation.

Jagsharan Singh Mahal: Vous n'avez pas de diplôme dans le domaine technique ou de la réglementation qui justifie votre nomination comme ministre de l'Intelligence artificielle.

L'hon. Evan Solomon: Un diplôme dans le domaine de la réglementation, non... Encore une fois, je ne sais pas à quoi ressemble un diplôme dans le domaine de la réglementation, mais...

Jennifer McKelvie: D'accord. Merci.

L'hon. Evan Solomon: ... peut-être que le député peut me le dire. Je me ferai un plaisir de voir où je peux obtenir ce type de diplôme. Je ne sais pas de quoi il s'agit.

Jagsharan Singh Mahal: Par « diplôme », je veux dire, avez-vous un diplôme officiel dans un domaine technique ou un cours qui vous donne la formation nécessaire pour occuper le poste que vous occupez?

L'hon. Evan Solomon: Encore une fois, permettez-moi de répondre au député.

Je ne sais pas à quel test les gens doivent passer pour pouvoir se lancer en politique. J'ai été entrepreneur. Je sais que votre chef n'a jamais travaillé dans le secteur privé auparavant, mais c'est votre

chef. C'est fantastique. J'invite tout le monde à se joindre à la fonction publique et à servir...

Jagsharan Singh Mahal: J'adore la façon dont le député...

La présidente: Je suis désolée de vous interrompre.

Monsieur Mahal, votre temps est écoulé.

Veuillez respecter les témoins et leur permettre de répondre aux questions.

Nous passons maintenant à M. Deschênes-Thériault pendant cinq minutes.

Allez-y, s'il vous plaît.

[Français]

Guillaume Deschênes-Thériault: Merci, monsieur le ministre, d'être avec nous aujourd'hui.

Comme vous le savez, au Canada, nous disposons d'une expertise en intelligence artificielle de calibre mondial. Au cours de la dernière décennie, plusieurs compétences locales se sont développées, tant dans nos grandes universités que dans celles de plus petite taille.

Dans le cadre de notre stratégie nationale en matière d'intelligence artificielle, comment allons-nous soutenir, de manière ciblée, l'expertise, l'innovation et le développement des capacités en intelligence artificielle dans ces établissements d'enseignement postsecondaire de petite et moyenne taille?

L'hon. Evan Solomon: Merci de cette bonne question.

Je conviens que les établissements d'enseignement postsecondaire de petite et moyenne taille sont d'une importance cruciale. Des établissements comme l'Université du Nouveau-Brunswick et l'Université Acadia jouent un rôle démesuré dans leur collectivité et dans l'économie de leur région.

[Traduction]

De plus, nous avons les chaires de l'ICRA, et je pense qu'elles jouent un rôle très important. Elles sont essentielles à notre stratégie en matière d'intelligence artificielle, dont je suis heureux de parler. Près de 443 millions de dollars de financement fédéral sont destinés à des chaires qui soutiennent l'enseignement supérieur et en sont le moteur. Elles continueront à occuper une place importante dans notre stratégie nationale en matière d'intelligence artificielle, et j'ai hâte d'en parler plus en détail très bientôt au Comité et aux membres.

Notre leadership en matière d'intelligence artificielle est ancré, comme vous l'avez dit, dans nos universités et nos établissements d'enseignement postsecondaire. Nous avons des établissements d'enseignement de calibre mondial, et j'en ai nommé quelques-uns. Bon nombre de nos universités dans notre merveilleux pays, qu'il s'agisse de celle de Waterloo, de Sherbrooke, de la Colombie-Britannique ou de l'Alberta... Nous avons des instituts fantastiques, et les collèges, soit dit en passant, jouent un très grand rôle.

J'ai parlé des instituts de recherche nationaux en IA — Mila, Amii et Vector — et des chaires canadiennes en IA de l'ICRA, qui sont des ressources essentielles. Tous ces éléments contribuent à notre force en matière de recherche et attirent les meilleurs talents au Canada. C'est très important pour créer un environnement solide.

Je tiens à dire une chose, parce que je sais qu'on s'inquiète des emplois et du fait qu'il faut veiller à avoir le système d'éducation nécessaire pour permettre aux Canadiens d'acquérir les compétences et la formation dont ils ont besoin, non seulement lorsqu'ils font des études postsecondaires, mais aussi de la maternelle à la 12^e année, une responsabilité provinciale. Nous croyons qu'il est également très important de veiller à ce que les gens puissent acquérir les compétences et la formation nécessaires dans les collèges et les établissements postsecondaires, les universités et même au-delà pour en bénéficier. Nous veillons à ce que notre système d'éducation soit au cœur de l'édification de l'économie de demain.

• (1625)

[Français]

Guillaume Deschênes-Thériault: Merci.

Comme vous le mentionnez, l'intelligence artificielle a le potentiel d'avoir des effets importants sur notre économie. Notre gouvernement a été élu, et son mandat est de renforcer l'économie canadienne. Nous investissons aussi...

[Traduction]

Vincent Ho: J'invoque le Règlement.

L'interprétation ne fonctionne pas. Pourrions-nous faire un test de son pour l'interprétation?

La présidente: D'accord, je vais arrêter le chronomètre et vérifier cela.

Vincent Ho: Je vous en suis reconnaissant. Merci.

[Français]

Guillaume Deschênes-Thériault: Est-ce que vous m'entendez, maintenant?

[Traduction]

Combien de temps me reste-t-il?

La présidente: Il vous reste une minute et 17 secondes.

[Français]

Guillaume Deschênes-Thériault: Merci.

Nous investissons dans la recherche en intelligence artificielle. Comment allons-nous veiller à ce que les avancées en recherche se traduisent, sur le terrain, en innovations au sein des entreprises pour vraiment renforcer l'économie canadienne?

En d'autres mots, comment allons-nous stimuler les synergies entre le secteur privé, les investisseurs, les centres de recherche et les institutions publiques?

[Traduction]

L'hon. Evan Solomon: C'est une excellente question.

[Français]

Encore une fois, merci de votre question.

[Traduction]

L'une des façons pour nous de soutenir la commercialisation de notre recherche est de nous assurer que nous stimulons la capacité de nos excellents chercheurs à garder leurs idées et leurs innovations ici au Canada.

Comment procédons-nous? Nous le faisons notamment au moyen de grappes comme Scale AI. Nous aidons les entreprises à valider par des essais leurs technologies et leurs idées ici, à créer

d'autres entreprises et à avoir accès à des capitaux. C'est très important. Nos instituts contribuent également à la création de centres d'innovation.

J'en profite pour vous parler d'une avancée très importante réalisée la semaine dernière. Je sais qu'on nous a demandé ce que nous avons fait de concret récemment; il y a quelques semaines à peine, Inovia, l'un des meilleurs fonds de capital de risque du Canada, s'est associé à Mila, notre institut d'intelligence artificielle à Montréal, en plus d'Amii et de Vector, pour s'assurer que les scientifiques qui ne savent peut-être pas comment transformer leurs excellentes idées en réalités commerciales ont la capacité, le financement de démarrage et même le mentorat nécessaires pour le faire. Cela permet de s'assurer que ces idées restent ici, au Canada.

La présidente: Je suis désolée de vous interrompre. Le temps de parole de M. Deschênes-Thériault est écoulé.

Nous terminerons avec ce groupe de témoins à 16 h 35. Chaque parti aura donc deux minutes pour poser ses dernières questions. Ensuite, le ministre partira, et nous aurons une série de questions avec les fonctionnaires.

Monsieur Baldinelli, vous avez deux minutes.

Allez-y, s'il vous plaît.

Tony Baldinelli: Merci, madame la présidente.

Monsieur le ministre, le 15 décembre, vous avez annoncé une nouvelle initiative quantique majeure. Dans le cadre de la première phase, le gouvernement a signé des ententes avec quatre « entreprises dont le siège social se trouve au Canada [...] ». Elles obtiendront 23 millions de dollars chacune pour accélérer la mise au point d'ordinateurs quantiques qui tolèrent les pannes et qui peuvent fonctionner en milieu industriel. »

Quels sont les garde-fous en place dans ces ententes avec chaque entreprise? Il est question d'entreprises « dont le siège social se trouve au Canada ». Qu'est-ce qui empêche l'une de ces entreprises d'embaucher des entreprises américaines?

• (1630)

L'hon. Evan Solomon: Tout d'abord, encore une fois, je vous remercie de soulever ce point, car il est important que nous gardions nos entreprises quantiques ici. Comme le député le sait sans doute, les États-Unis ont un programme. Certaines entreprises sont admissibles au programme américain, et nous craignons, bien sûr, que ces entreprises partent en amenant la propriété intellectuelle avec elles. Nous voulons qu'elle reste ici.

Nous sommes très heureux de dire que c'est exactement ce que fait le Programme des champions quantiques canadiens. Dans les ententes, il y a des ententes types sur l'utilisation de l'argent qui empêchent un changement de propriété ou de lieu. Il s'agit d'accords contractuels très courants pour nous assurer que si nous soutenons des entreprises, elles restent ici au Canada, elles conservent leur propriété intellectuelle ici et elles assurent notre sécurité.

Tony Baldinelli: Monsieur le ministre, ce que nous constatons dans nos discussions et nos conversations avec les intervenants qui se sont manifestés, c'est que l'énergie va jouer un rôle énorme dans la mise en œuvre de toute stratégie en matière d'intelligence artificielle. À l'heure actuelle, nous n'avons pas la capacité réseau nécessaire. Nous n'avons pas le nombre de travailleurs requis. Nous n'avons pas l'énergie nécessaire.

Qu'allons-nous faire lorsque l'augmentation de la demande fera augmenter les prix? Quelles seront les répercussions sur le consommateur moyen si nous nous retrouvons dans une situation où ces énormes centres de données pour l'intelligence artificielle ont besoin d'énergie et que cela pénalise les consommateurs?

La présidente: Je suis désolé. Le temps est écoulé.

Pourriez-vous répondre en 10 secondes, s'il vous plaît?

L'hon. Evan Solomon: C'est une excellente question.

Pour répondre en 10 secondes, encore une fois, ce sont les organismes de réglementation provinciaux et territoriaux qui décident de l'attribution de l'énergie. Ils sont responsables des tarifs, comme vous le savez, mais nous fournissons un soutien dans l'ensemble du secteur énergétique, qu'il s'agisse de construire des centrales, d'investir dans des projets comme celui de Darlington ou même, dans le cadre de l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario, d'investir dans d'excellentes entreprises qui construisent les transformateurs qui sont essentiels à cet écosystème énergétique, comme Northern Transformer. C'est une question très importante.

La présidente: Je vous remercie.

La parole est maintenant à Mme McKelvie. Elle a deux minutes.

Jennifer McKelvie: Je vous remercie, madame la présidente.

Vous avez mentionné l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario. Je sais que c'est un autre rôle important que vous assumez.

Outre l'Initiative régionale en matière d'intelligence artificielle — vous pourriez peut-être nous en dire plus à ce sujet —, pourriez-vous également mettre en évidence certaines des mesures prises dans le Sud de l'Ontario pour favoriser l'adoption de l'intelligence artificielle?

L'hon. Evan Solomon: Le Sud de l'Ontario est durement touché par la guerre commerciale. Nous sommes tous conscients que cette région est fortement touchée en raison des secteurs de l'automobile et de l'acier. L'Agence, en collaboration avec Mélanie Joly, la ministre de l'Industrie, veille à ce que nous investissions dans nos travailleurs de l'automobile, dans les fournisseurs de premier et de deuxième rangs de ces usines automobiles et dans notre industrie sidérurgique.

L'Agence soutient ces fabricants de pointe en investissant directement dans ces entreprises, non seulement dans le cadre de notre initiative régionale d'allègement tarifaire, mais aussi grâce à un nouveau programme qui vise à les aider à se tourner vers la Défense nationale. Il s'agit donc d'un fonds à double usage. Bon nombre de ces investissements visent des entreprises du domaine de la technologie de pointe.

Permettez-moi de vous donner l'exemple d'une entreprise appelée Ecopia AI. Cette entreprise cartographie tous les bâtiments du monde à l'aide d'un modèle technologique de pointe fondé sur l'intelligence artificielle qui emploie des personnes. Ses réalisations technologiques sont remarquables, mais ce modèle peut également être utilisé dans le domaine militaire. Par exemple, il aide les hommes et les femmes qui servent actuellement notre pays dans des endroits comme la Lettonie.

Nous investissons dans ces entreprises non seulement pour garantir la durabilité des industries actuelles comme l'automobile et l'acier, mais aussi pour nous assurer que ces fabricants de pointe

disposent des outils nécessaires pour poursuivre leurs activités et bâtir la nouvelle économie.

L'Agence a également investi dans d'autres entreprises, par exemple Ada. Il existe de nombreux exemples remarquables dans cet écosystème.

La présidente: Je suis désolée de vous interrompre, mais votre temps est écoulé.

Jennifer McKelvie: Je vous remercie.

La présidente: Nous terminons cette série de questions avec M. Blanchette-Joncas.

Vous avez la parole. Vous avez deux minutes.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Merci, madame la présidente.

Je voudrais simplement vous dire que je vais déposer une motion. Aujourd'hui, nous sommes saisis d'une stratégie que le gouvernement nous décrit comme étant importante. Il dit vouloir être un leader mondial. Ça va nécessiter des fonds publics et des choix technologiques structurants, sans parler des questions liées à des droits fondamentaux. Le gouvernement refuse toujours de divulguer qui a été consulté et quelles contributions ont été reçues. On nous parle d'un sommaire. Il y a donc une opacité, et cela est incompatible, à mon avis, avec la responsabilité ministérielle et le rôle de ce comité. La motion vise à ordonner la transmission de documents qui devraient déjà avoir été rendus publics. Elle est ainsi rédigée:

Que, conformément à l'article 108(1)a, le Comité permanent de la science et de la recherche ordonne au ministère de l'Industrie et au ministère de l'Intelligence artificielle et de l'Innovation numérique de déposer, dans les sept (7) jours suivant l'adoption de la présente motion, l'ensemble des documents suivants relatifs à l'élaboration, au contenu, à la gouvernance et à la mise en œuvre de la Stratégie pancanadienne en matière d'intelligence artificielle, soit:

La liste complète de tous les intervenants, individus, organisations, entreprises, institutions ou gouvernements ayant participé, directement ou indirectement, à la consultation publique, à des consultations ciblées ou aux travaux préparatoires, incluant l'indication de toute contribution reçue de façon anonyme, ainsi que toute analyse, note ou justification ayant permis l'acceptation de contributions anonymes;

L'ensemble des mémoires, soumissions écrites, commentaires, questionnaires, réponses et documents transmis, dans leur version intégrale, qu'ils aient été sollicités ou non.

J'espère avoir l'appui de mes collègues. Il s'agit d'une question de transparence et de crédibilité. Si ce qui a été écrit est bon, normalement, le public devrait le savoir. Présentement, même nous, les parlementaires, nous ne pouvons pas savoir quel a été le fruit ou la nature des consultations publiques de façon complète.

• (1635)

[Traduction]

La présidente: Je vous remercie, monsieur Blanchette-Joncas.

Nous allons maintenant suspendre la séance afin de distribuer la motion à tous les membres du Comité.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Madame la présidente, la motion a déjà été distribuée à mes collègues avant la réunion. Je ne vois donc pas la nécessité de suspendre la séance.

[Traduction]

La présidente: Je n'ai pas encore vu la motion. Je vais devoir suspendre la séance pour permettre à tous les membres du Comité de l'examiner. De plus, le ministre doit partir.

Nous allons suspendre la séance pour permettre au ministre de partir et aux fonctionnaires de se joindre à nous pour la deuxième heure de la réunion pendant que nous examinons la motion.

Nous vous remercions, monsieur le ministre, d'avoir comparu devant le Comité et d'avoir pris le temps de nous parler de votre mandat.

L'hon. Evan Solomon: Cela m'a fait plaisir. Je vous remercie beaucoup.

La présidente: La séance est suspendue pendant quelques minutes.

• (1635)

(Pause)

• (1650)

La présidente: La séance reprend.

Nous sommes saisis d'une motion présentée par M. Blanchette-Joncas. La motion a été distribuée à tous les membres du Comité dans les deux langues officielles. Nous avons des témoins, à savoir les fonctionnaires.

Merci beaucoup d'être ici aujourd'hui. Je suis désolée du retard, mais nous devons traiter cette motion avant de pouvoir commencer les séries de questions.

Monsieur Blanchette-Joncas, vous avez la parole.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Madame la présidente, lorsqu'un membre du Comité dépose une motion, est-ce que son temps de parole s'arrête, ou est-ce qu'il continue de s'écouler?

[Traduction]

La présidente: Le chronomètre s'arrête et vous avez la parole. Allez-y.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Madame la présidente, je me permets de soulever une question de privilège, parce que vous avez suspendu la séance et vous avez laissé partir...

Madame la présidente, j'aimerais que vous m'écoutez quand je vous parle. C'est une question de respect, quand même. Est-ce que vous m'écoutez?

[Traduction]

La présidente: Oui, je vous écoute. Veuillez poursuivre votre intervention.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: C'est parfait.

À titre de membre de ce comité, je considère que mon privilège parlementaire a été brimé. Vous avez suspendu la séance pour demander à mes collègues d'étudier la motion que j'ai déposée, mais vous avez laissé partir le témoin. Il me restait deux minutes de temps de parole pour poser des questions au ministre, et maintenant, il n'est plus là. Alors, mon privilège parlementaire est brimé. J'aimerais que vous m'expliquiez comment vous allez résoudre cette situation.

[Traduction]

La présidente: Le ministre devait comparaître pendant une heure. Nous avons commencé la réunion et, à 16 h 36, nous avons dû la terminer, car au bout d'une heure, il a dû partir pour respecter d'autres engagements. Il avait été indiqué dès le début de la réunion que le ministre devrait partir en raison d'autres engagements.

C'est ce qui résume la situation.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Ce n'est pas ce que le ministre nous a confirmé, madame la présidente. Il était prêt à attendre ici. Vous auriez pu me laisser poser mes questions pendant deux minutes, puis suspendre la séance par la suite.

Alors, pourquoi n'avez-vous pas fait ça?

[Traduction]

La présidente: Je vous remercie d'avoir soulevé la question.

Comme je vous l'ai dit, et comme nous l'avons dit au début de la réunion, le ministre devait partir. La motion devait être distribuée à tous les députés dans les deux langues officielles avant que nous puissions poursuivre le débat sur cette motion. C'est la raison pour laquelle j'ai suspendu la séance.

Si vous souhaitez contester ma décision, vous pouvez le faire. J'ai rendu une décision qui visait à donner aux membres du Comité la possibilité d'examiner la motion avant qu'elle soit présentée.

C'est tout.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Madame la présidente, présentement, mon privilège parlementaire est brimé. Je comprends que vous avez peut-être agi rapidement sur le coup, mais sommes-nous d'accord pour dire que j'ai perdu mon temps de parole parce que j'ai déposé une motion? Ça ne devrait pas être le cas.

Est-ce que vous auriez pu suspendre la séance du Comité pour que mes collègues puissent avoir l'information et pour que le ministre puisse partir? J'aurais eu mes deux minutes de temps de parole et, ensuite, il n'y aurait pas eu de problème. Présentement, je comprends que votre stratégie est de me demander de contester votre décision, ce qui n'est pas nouveau. Cependant, je suis en droit de poser cette question, parce que j'ai effectivement perdu le temps de parole dont j'aurais normalement disposé.

• (1655)

[Traduction]

La présidente: À des fins d'éclaircissements au sujet de la question que vous avez posée, vous avez présenté une motion. Une fois que cela est fait, un débat a lieu. Tant que la motion n'a pas fait l'objet d'un vote ou que le débat n'a pas été ajourné, nous traitons la motion. J'ai donc dû suspendre la séance pour que tous les membres du Comité aient la possibilité de lire la motion.

[Français]

Taleeb Noormohamed (Vancouver Granville, Lib.): Madame la présidente, j'ai peut-être une solution à proposer à mon collègue. Je reconnais que c'est toujours difficile, quand on n'a pas le temps de poser ses questions.

Ça ne relève pas de mon autorité, mais, si mon collègue le souhaite, nous pourrions demander au ministre de répondre à ses questions par écrit. Ça nous permettrait de continuer notre travail, mais c'est à mon collègue de décider.

[Traduction]

La présidente: Monsieur Noormohamed, je vous remercie de votre intervention.

À titre de membre du Comité, vous avez choisi de présenter une motion.

Tout le monde était au courant, car cela avait été annoncé au début de la réunion. Le ministre nous en avait informés. L'avis de motion a été modifié pour indiquer que le ministre devait partir une heure après le début de la réunion, soit à 16 h 36.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Madame la présidente, est-ce que ça aurait été possible de m'autoriser à poser mes questions pendant deux minutes au ministre et de suspendre ensuite la séance pour que mes collègues puissent prendre connaissance de la motion?

[Traduction]

La présidente: Vous n'avez pas fait cette suggestion à ce moment-là. Vous avez déposé la motion, et elle a dû être distribuée.

J'ai rendu une décision. La séance a été suspendue et nous reprenons maintenant les travaux. Souhaitez-vous poursuivre les délibérations?

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Madame la présidente, je souhaite simplement pouvoir avoir le même droit que mes collègues et obtenir le temps de parole qui m'est accordé pour poser des questions au ministre.

Je tente de trouver une entente à l'amiable. Présentement, vous tentez de m'attribuer la faute en disant que je n'ai pas proposé ça. Ce n'est quand même pas la première fois qu'on trouve des arrangements pour permettre à un membre de comité de poser des questions lorsque c'est possible. Alors, oui, ça va être possible, je l'espère, de recevoir le ministre afin que je puisse avoir mon temps de parole. C'est une chose que j'aimerais explorer aujourd'hui avec les collègues.

L'autre chose, également, c'est que le ministre avait été convoqué pour deux heures. Présentement, nous y avons accès seulement pour une heure. Alors, j'invite mes collègues à voir si c'est réaliste de pouvoir simplement autoriser un droit de parole qui avait normalement été convenu pour un membre de ce comité.

[Traduction]

La présidente: Je vous remercie de votre question.

Nous l'avons invité à comparaître. Au départ, il avait accepté de comparaître pendant deux heures, mais on nous a informés de ce changement par la suite. C'est la raison pour laquelle le greffier a envoyé un avis modifié indiquant que le ministre ne comparaitrait que pendant une heure. Nous n'avons aucun contrôle sur l'emploi du temps des ministres et nous ne pouvons que leur envoyer des invitations à comparaître. C'est à eux de décider du temps qu'ils passent devant le Comité. L'avis a été modifié. Le ministre a dû partir après une heure, car il avait d'autres engagements.

J'ai accordé deux minutes après la deuxième série de questions. Nous avions environ six minutes, et je les ai réparties équitablement entre tous les partis, soit deux minutes chacun pour les conservateurs, les libéraux et le Bloc. Ensuite, vous avez déposé une motion et j'ai dû suspendre la séance pour que tous les membres du Comité puissent la lire.

Je vous remercie.

Pouvons-nous traiter la motion dont nous sommes saisis?

● (1700)

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Madame la présidente, je cherche simplement à trouver une solution. Présentement, vous me dites que vous n'avez pas de solution.

Est-ce ce que vous me dites?

[Traduction]

La présidente: M. Noormohamed a proposé une solution. Si vous voulez envoyer vos questions, nous pouvons demander au ministre de nous faire parvenir des réponses par écrit.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Comment fait-on pour calibrer ça en nombre de mots, en nombres de questions?

Jennifer McKelvie: C'est à peu près 200 mots.

Taleeb Noormohamed: Monsieur Blanchette-Joncas, l'avantage, si vous posez une question, c'est que le ministre peut prendre les deux minutes au complet pour y répondre.

Je suis désolé.

[Traduction]

La présidente: Veuillez adresser vos commentaires à la présidence et veuillez parler une personne à la fois.

Taleeb Noormohamed: Je suis désolé.

La présidente: Monsieur Noormohamed, souhaitez-vous ajouter quelque chose?

[Français]

Taleeb Noormohamed: Oui, je veux simplement dire que, si vous posez une question au micro, le ministre pourra prendre les deux minutes qui restent, alors que s'il répond par écrit, sa réponse sera peut-être l'équivalent d'une, deux ou de quinze minutes. Je ne sais pas, mais c'est à votre avantage. C'est à vous de décider, je pense.

Maxime Blanchette-Joncas: Oui.

[Traduction]

La présidente: Monsieur Blanchette-Joncas, vous avez la parole.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: C'est bien, madame la présidente.

Je vais poser quelques questions par écrit au ministre, puis il pourra me répondre. J'apprécie la collaboration de mes collègues. Vous comprenez, j'essaie simplement de faire mon travail, parce qu'il y a beaucoup de gens qui ont travaillé avec nous et qui ont mis des efforts, du temps et de l'énergie pour formuler ces questions. Donc, c'est important de les poser. On pourra trouver un arrangement, je l'espère, en respectant ce tour de parole.

Je suis prêt, madame la présidente, à voter sur cette motion afin qu'elle soit adoptée, je l'espère.

[Traduction]

La présidente: Je vous remercie, monsieur Blanchette-Joncas. Vous pouvez envoyer vos questions et nous essaierons d'obtenir des réponses.

Nous sommes saisis de la motion.

Monsieur Noormohamed, vous avez la parole.

[Français]

Taleeb Noormohamed: Nous avons lu les motions de nos collègues, et nous sommes d'accord sur la plupart des motions.

Madame la présidente, j'aimerais maintenant présenter quelques amendements, si c'est possible.

Je propose:

Que, conformément à l'article 108(1)a), le Comité permanent de la science et de la recherche ordonne au ministère de l'Industrie et au ministère de l'Intelligence artificielle et de l'Innovation numérique de déposer, soixante (60) jours suivant l'adoption de la présente motion, de la première septembre 2025 au présent, l'ensemble des documents suivants relatifs à l'élaboration, au contenu, à la gouvernance et à la mise en œuvre de la Stratégie nationale en matière d'intelligence artificielle, soit:

Cela continue ensuite comme mon collègue l'a écrit. Enfin, après le mot « non »:

et que les renseignements soient conformes à ceux qui seraient fournis dans le cadre d'une demande d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels.

Voilà de petits changements qui, selon moi, amélioreront la motion. En particulier, ils correspondent à ce que désire mon collègue. Cela laisse un peu plus de temps au ministre pour faire des changements.

[Traduction]

La présidente: Je vous remercie d'avoir proposé cet amendement. Pouvez-vous l'envoyer par courriel au greffier, afin qu'il puisse être distribué à tous les membres du Comité?

Nous sommes maintenant saisis d'un amendement. Je vais suspendre la séance pendant quelques minutes, afin que l'amendement puisse être envoyé au greffier et distribué à tous les membres du Comité.

La séance est suspendue.

• (1700) _____ (Pause) _____

• (1705)

La présidente: La séance reprend.

Nous sommes saisis d'un amendement à la motion de M. Blanchette-Joncas. L'amendement a été distribué à tous les membres du Comité.

Comme personne ne lève la main, pouvons-nous mettre l'amendement aux voix?

Monsieur Noormohamed, pouvez-vous confirmer la date? Est-ce le 1^{er} septembre?

• (1710)

Taleeb Noormohamed: Oui, c'est le 1^{er} septembre.

Je pensais que la date était indiquée. Je suis désolé.

Le greffier du Comité (Cédric Taquet): D'accord. Est-ce 2025 ?

Taleeb Noormohamed: Oui, c'est exact. C'est la date du lancement.

Le greffier: Voici ce qui est écrit dans la version française:

[Français]

« de la première septembre ».

[Traduction]

Je voulais simplement vérifier.

[Français]

Taleeb Noormohamed: C'est « du premier septembre ». Excusez-moi.

[Traduction]

Le greffier: C'est parfait. Je vous remercie beaucoup.

La présidente: Nous sommes saisis d'un amendement.

Vous avez la parole, monsieur Baldinelli.

Tony Baldinelli: Madame la présidente, j'ai quelques questions concernant la demande présentée par mon honorable collègue.

Nous sommes passés d'un délai de 7 jours à un délai de 60 jours. J'aimerais demander à mon honorable collègue s'il est possible de réduire ce délai à 30 jours au lieu de 60 jours.

Ensuite, la dernière partie de la demande, soit « et que les renseignements soient conformes à ceux qui seraient fournis dans le cadre d'une demande d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels » modifie fondamentalement la demande présentée par le Comité. Les renseignements qu'ont demandés les parlementaires, ainsi que ceux que mon collègue a demandés, sont des renseignements que les parlementaires ont tout à fait le droit de demander. Lorsque nous obtenons ces renseignements, si nous voulons en discuter à huis clos, nous pouvons le faire, mais cette demande modifie fondamentalement ce qui nous sera fourni et ce n'est pas conforme à la demande formulée par mon collègue.

Je suggère donc de supprimer cette dernière partie, puis de remplacer le délai de 60 jours par un délai de 30 jours.

La présidente: D'accord. Proposez-vous un sous-amendement?

Tony Baldinelli: Oui, c'est ma suggestion.

La présidente: D'accord. Nous sommes saisis d'un sous-amendement.

Y a-t-il un débat sur le sous-amendement?

Monsieur Noormohamed, vous avez la parole.

Taleeb Noormohamed: En ce qui concerne la première partie du sous-amendement proposé par mon collègue, si les gens peuvent rassembler leurs documents en 30 jours, cela ne me pose aucun problème. Il ne s'agit pas d'essayer de gagner du temps, bien au contraire. J'aimerais également beaucoup voir ces documents. Je pense que la plupart d'entre nous aimeraient les voir. Si nous pouvons convenir de demander un délai de 30 jours — et nous devons faire preuve de compréhension si les gens nous disent qu'ils ont besoin d'une ou deux semaines supplémentaires ou d'autre chose —, je pense que nous pourrions nous en accommoder.

Mon collègue d'en face a soulevé la question de savoir si nous voulons inclure le libellé concernant la loi elle-même, en particulier le libellé relatif à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels. J'aimerais simplement revenir sur une discussion précédente où nous avons abordé des questions relatives aux chercheurs et ce qui s'est produit lorsque nous avons décidé de suivre une certaine voie en ce qui concerne la nature des données désagrégées et anonymisées. Lorsque nous avons emprunté cette voie, nous avons très vite dû revenir en arrière et réfléchir à la décision que nous avions prise, et nous sommes arrivés à une conclusion différente.

Je suis inquiet à l'idée de nous engager dans une démarche dans laquelle nous demandons 11 000 réponses individuelles sans aucune protection. À des fins d'éclaircissements, si cela reste dans les limites de la Loi sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, et si tous ces renseignements peuvent être fournis, je pense qu'ils devraient certainement nous être fournis. Cependant, à titre de parlementaires, nous sommes également liés par ces lois.

Nous devons donc nous demander comment nous pouvons nous assurer que nous ne nous mettons pas dans une situation où, dans quelques jours ou dans une semaine, nous recevons un commentaire selon lequel ce que nous avons proposé n'a pas de sens et, surtout, que cela dépasse les limites de ce qui est autorisé.

Lorsque j'ai proposé cet amendement, mon intention n'était pas d'empêcher le Comité d'obtenir des renseignements, bien au contraire. Je veux seulement m'assurer que nous ne nous retrouvions pas dans une situation où nous devons remettre en cause ce que nous avons pu présenter. C'est ce qui m'inquiète. Jusqu'à présent, dans le cadre de cette étude, il y a un intérêt commun à comprendre non seulement ce qui émerge, mais aussi la manière dont cela a vu le jour, les éléments qui sont en jeu — les types de mémoires que nous avons reçus et les pistes de réflexion et de recherche qui ont été proposées —, ce qui a été pris en compte et comment cela se compare à ce qui émergera lorsque le rapport sera publié. Je pense que nous avons tous très hâte de voir le résultat.

Il y a toujours une question qui se pose ici. Mon collègue du Bloc souhaite s'assurer que les témoignages et les commentaires reçus sont fidèlement représentés. Selon moi, de nombreuses personnes ont contribué à l'étude et à la forme que prendra la stratégie. Le résultat qui émergera de la consultation devrait tenir compte de toutes ces contributions.

Je dirais qu'il faudrait éviter que des membres de notre groupe commencent à choisir certaines lignes en demandant pourquoi ces lignes n'ont pas été retenues, ce qui est normal. Nous devons plutôt nous demander si nous tenterons de déterminer qui a dit une certaine chose et si nous interrogerons cette personne pour déterminer ce qu'elle a à voir avec ce qui a été ou n'a pas été retenu dans le déroulement de l'étude.

Tout cela pour dire que je pense que nous avons respecté l'esprit de ce qui est demandé et de ce que mes collègues conservateurs et bloquistes souhaitent accomplir. L'esprit de ce que nous tentons d'accomplir n'est pas remis en question. Comment formuler le libellé de manière à ce que les protections nécessaires soient en place? C'était là toute l'intention. Si nous pouvons trouver un autre moyen d'y parvenir et de comprendre cela, je pense que tout ira bien. Nous devons toutefois réfléchir à ce qui pourrait se produire si nous ne parvenons pas à intégrer un libellé qui indique que nous compre-

nons que nous sommes également liés par la loi et la compétence dans cette situation.

À des fins d'éclaircissements, une grande partie de ces renseignements sont déjà accessibles en ligne. Je ne sais pas si nous voulons... Nous pourrions peut-être faire cela. Si le député souhaite y jeter un coup d'œil, nous pourrions prendre une minute pour le faire. Je présume qu'on lui a fait savoir que tout ce qui est accessible est désormais en ligne. Il pourrait peut-être jeter un coup d'œil pour vérifier s'il manque quelque chose. Nous pourrions ensuite modifier la motion pour ajouter ce que mon collègue ne voit pas, mais qui pourrait lui être utile.

● (1715)

Je crois comprendre que ces renseignements viennent d'être rendus publics. Je viens de recevoir un message m'informant qu'ils sont désormais tous en ligne.

Je recommande donc de prendre une minute pour permettre à M. Blanchette-Joncas de vérifier si ce qu'il recherche s'y trouve réellement. Si ce n'est pas le cas, nous devrions modifier la motion en conséquence, car cela pourrait être hors de propos. Cela pourrait nous éviter, à nous et au ministère, bien des tracas et nous permettre de reprendre nos travaux.

[Français]

Si vous me le permettez, monsieur Blanchette-Joncas, je vais présenter...

[Traduction]

La présidente: Je vous prie de bien vouloir adresser tous les commentaires à la présidence.

Taleeb Noormohamed: Je suis désolé.

La présidente: M. Deschênes-Thériault est le prochain intervenant sur la liste.

Je tiens à préciser que nous traitons l'amendement de M. Baldinelli.

Monsieur Deschênes-Thériault, vous avez la parole.

[Français]

Guillaume Deschênes-Thériault: Merci, madame la présidente.

Si je comprends bien, nous avons reçu une motion par écrit dans les deux langues officielles. Nous avons ensuite reçu un amendement à la motion dans les deux langues officielles. Nous sommes en train de débattre sur un sous-amendement qui a été présenté oralement. Toutefois, nous ne l'avons pas reçu par écrit.

Pour éviter toute confusion, nous devrions suspendre brièvement la séance afin d'être en mesure de distribuer le sous-amendement de mon collègue. Nous ne l'avons pas reçu par écrit, et il n'a pas été présenté dans les deux langues officielles.

Merci, madame la présidente.

[Traduction]

La présidente: Monsieur Baldinelli, vous avez la parole.

Tony Baldinelli: Madame la présidente, je vais proposer une motion visant à ajourner le débat.

Nous avons des témoins avec nous. J'aimerais les entendre, et je tiens à ce que rien n'empêche la ministre Joly de comparaître jeudi.

Nous pourrions reprendre le débat à un autre moment.

La présidente: Nous sommes saisis d'une motion d'ajournement du débat. Tout le monde est-il d'accord?

Des députés: D'accord.

La présidente: Nous allons à présent accueillir les prochains témoins. Je suis désolée du retard.

Nous avons M. Mark Schaan, sous-ministre délégué. Nous accueillons aussi M. Nipun Vats, sous-ministre adjoint, Secteur des sciences et de la recherche.

Je vous souhaite la bienvenue. Merci infiniment de témoigner devant le Comité.

Nous passons à la série de questions. Étant donné le temps que nous avons, chaque parti disposera de cinq minutes. Nous commençons avec M. Baldinelli pour cinq minutes.

Vous avez la parole, monsieur Baldinelli.

• (1720)

Tony Baldinelli: Merci, madame la présidente. Merci aux fonctionnaires d'être des nôtres.

Je voudrais revenir aux questions que j'ai posées au ministre sur le nouveau programme quantique annoncé en décembre. Nous disions que quatre entreprises triées sur le volet avaient droit chacune à un financement de 23 millions de dollars du gouvernement.

Quels garde-fous sont en place pour s'assurer que ces entreprises ne confieront pas de travail lié à des composantes opérationnelles critiques canadiennes en sous-traitance à des groupes comme CoreWeave et que les dollars des contribuables serviront vraiment à renforcer la souveraineté du Canada?

[Français]

Mark Schaan: Merci de la question.

[Traduction]

Le Programme des champions quantiques canadiens vise à développer au pays les capacités en informatique quantique tolérante aux pannes en versant des contributions à des entreprises qui investiront dans leurs propres activités de manière à réussir des tests de performance et à démontrer ainsi de façon continue leurs capacités en informatique quantique.

Les contributions en espèces versées aux entreprises en question sont conformes à notre processus normalisé, qui est doté de garde-fous qui garantissent l'adéquation entre les activités menées par les entreprises et les intérêts du public. Des contributions importantes sont liées à l'emplacement de l'entreprise et aux obligations continues envers la propriété intellectuelle au Canada.

Tony Baldinelli: Vous avez mentionné l'emplacement des entreprises canadiennes, mais qu'en est-il de leur utilisation des 23 millions de dollars qui leur sont accordés? Ces entreprises peuvent-elles se servir d'une partie de ces fonds pour demander à une entreprise américaine de faire le travail pour elles?

Mark Schaan: Il est très important de comprendre la nature du programme des champions quantiques. Ce sont des entreprises qui... Le financement des capacités intrinsèques et des capacités organiques de ces entreprises doit être affecté à leurs activités de commercialisation.

Le financement que nous versons aux quatre entreprises en question est destiné aux activités qu'elles mènent pour faire la démon-

stration continue de leurs capacités en informatique quantique. Ils sont affectés aux éléments probants utilisés pour réussir les tests de performance dans le cadre de notre relation continue avec ces entreprises tout au long de la première phase, et idéalement pendant les phases subséquentes du programme.

Tony Baldinelli: J'aimerais que vous compreniez mes questions et mes préoccupations... Le gouvernement a octroyé 240 millions de dollars à une entreprise canadienne, Cohere, et une des premières choses que cette entreprise a faites avec les fonds a été d'embaucher une boîte établie aux États-Unis, CoreWeave, pour construire ses centres de données. Comme je le disais, nous discutons en ce moment de la mise en place d'une industrie souveraine de l'IA. Pourtant, nous voyons des entreprises américaines y participer. Nous ne voyons pas de participation directe d'entreprises canadiennes, d'où ma question.

Je vais passer à ma deuxième question. J'ai posé au ministre une question sur le protocole d'entente que Cohere a signé avec le gouvernement fédéral pour examiner des possibilités de déployer des technologies d'IA à l'échelle du gouvernement du Canada.

Le protocole d'entente est-il un document public?

Mark Schaan: Le protocole d'entente n'est pas un document public.

Tony Baldinelli: Des montants sont-ils associés à ce protocole d'entente?

Mark Schaan: Le protocole d'entente est l'expression d'une relation stratégique et d'un intérêt pour la valeur stratégique des entreprises — Cohere et Coveo dans ce cas-ci. Ce n'est pas un contrat ayant pour objet d'acheter ou de conserver des services.

Tony Baldinelli: J'imagine qu'elles sont payées pour examiner les possibilités et présenter des rapports au gouvernement sur les possibilités existantes.

Mark Schaan: Non. Le protocole d'entente stratégique est une indication de la valeur stratégique de l'entreprise par rapport aux ambitions globales du gouvernement. Les démarches subséquentes du gouvernement pour acquérir les technologies de Cohere ou de Coveo se feront dans le cadre des processus réguliers des ministères concernés, notamment leurs processus d'approvisionnement ou d'autres mécanismes.

Tony Baldinelli: Qui est chargé de déterminer s'il existe ou non des possibilités d'employer l'IA dans un ministère donné?

Mark Schaan: Je suis désolé. Pourriez-vous reformuler la question?

Tony Baldinelli: Vous dites que la décision revient aux ministères concernés. Chaque ministère déterminera-t-il lui-même s'il fera appel ou non à l'une des deux entreprises canadiennes pour lui faire des recommandations?

Mark Schaan: Les protocoles d'entente sont signés par le ministre de la Transformation du gouvernement et par le ministre de l'Intelligence artificielle et de l'Innovation numérique. Ce sont des mécanismes qui envoient le signal que l'entreprise possède une valeur stratégique pour l'écosystème canadien. Les deux ministres ont des attributions qui leur permettent de lancer un processus d'approvisionnement ou d'autres activités. Ce mécanisme leur permet de signaler la valeur d'une entreprise pour l'écosystème et aussi pour d'autres ministères qui sont en train de construire leurs propres capacités de TI.

• (1725)

Tony Baldinelli: Le manque de transparence dans cette réponse... C'était du pur jargon administratif. Je suis désolé, mais les gens qui nous écoutent n'ont aucune idée de ce que vous venez de dire.

Vous avez signé un protocole d'entente avec Cohere...

La présidente: Je suis désolé de vous interrompre, mais votre temps est écoulé, monsieur Baldinelli.

Je cède la parole à M. Noormohamed pour cinq minutes.

Taleeb Noormohamed: Merci, madame la présidente.

Merci aux fonctionnaires de venir témoigner.

Une des choses auxquelles ma région, la Colombie-Britannique, s'est toujours intéressée et dont elle est un chef de file est l'informatique quantique. Énormément de progrès déterminants sont réalisés dans la province dans le domaine de l'IA.

Le processus décisionnel du ministère... Pourriez-vous nous parler un peu — sans évidemment nous divulguer ce qui se concrétisera — de l'importance de la Colombie-Britannique dans la vision que se fait le Canada de l'évolution à l'échelle mondiale de l'informatique quantique et de l'IA?

Mark Schaan: Nous sommes privilégiés au Canada de détenir des capacités et des talents extraordinaires dans l'ensemble de l'écosystème. Un grand nombre de facteurs sont entrés en ligne de compte dans la décision initiale concernant les trois instituts de recherche. Du côté des chaires associées, des chaires de l'ICRA associées à la stratégie d'IA pancanadienne, il faut mentionner qu'une proportion importante de chaires établies dans les universités en Colombie-Britannique a des liens avec les chaires de cet institut. De fait, selon ce qu'elle soutient — je n'ai pas vérifié moi-même les chiffres —, la province compterait le plus grand nombre de chaires associées par région, à l'exception des régions où se trouve un institut de recherche. Cette situation très enviable a en effet engendré un nombre important de capacités, particulièrement en IA appliquée.

Il faut aussi souligner que l'écosystème quantique en Colombie-Britannique est extrêmement riche et qu'il comprend une des entreprises qui participent au Programme des champions quantiques canadiens. Cette entreprise est un chef de file mondial de l'informatique quantique tolérante aux pannes. Ce ne serait pas exagéré de la qualifier de contributeur majeur.

Taleeb Noormohamed: Évidemment, une des choses que je trouve préoccupantes de mon point de vue d'ancien entrepreneur dans le domaine des technologies, mais aussi de Britanno-Colombien et de Canadien qui s'intéresse à la question, est la rétention des entreprises et des talents canadiens au pays.

Que pouvez-vous divulguer sur les efforts déployés par votre ministère pour que les entrepreneurs canadiens dans ce domaine parviennent à rester au pays? Pourriez-vous nous dire plus précisément comment les chefs de file canadiens, les entreprises canadiennes qui dominent le secteur — les « champions », comme vous les appelez — demeurent au Canada et poursuivent leur croissance et leur développement?

Mark Schaan: Je pense qu'il y a plus d'une façon de répondre à cette question. Je mentionnerais premièrement l'initiative sur les talents de 1,7 milliard de dollars lancée par le gouvernement pour contribuer à attirer et à retenir des talents. Les chaires de l'ICRA ont financé à elles seules presque 130 chercheurs fantastiques qui

sont bien intégrés aux établissements de recherche canadiens et qui développent des capacités d'IA autour d'eux en collaboration notamment avec leurs laboratoires et leurs étudiants des cycles supérieurs.

Deuxièmement, il y a la genèse en tant que telle du Programme des champions quantiques canadiens. C'est un secret de polichinelle que le programme de la DARPA aux États-Unis, la Defense Advanced Research Procurement Agency, conduit des tests de performance des technologies quantiques ayant pour finalité d'accroître ses propres capacités en la matière. La DARPA a invité des entreprises canadiennes à participer avec d'autres entreprises dans le monde à ces tests qui les feront passer par différentes phases dans l'espoir, je pense, qu'elles décident de se relocaliser aux États-Unis.

Le Programme des champions quantiques canadiens est une réponse à l'initiative américaine. Il a pour objet de s'assurer que les champions canadiens détiennent les capacités nécessaires pour croître et demeurer au Canada, d'où l'importance capitale de franchir la première phase et de fournir à ces quatre entreprises une avenue pour continuer à développer leurs capacités en informatique quantique ici, au Canada.

Taleeb Noormohamed: J'insiste sur ce point parce que les propos des collègues d'en face donnent l'impression que le gouvernement fédéral verse des fonds à des entreprises canadiennes qui quittent ensuite le pays ou qui donnent leur argent aux entreprises américaines. Comment le public peut-il être certain que les investissements faits par le gouvernement dans les entreprises canadiennes profiteront aux Canadiens?

Mark Schaan: Le processus de diligence raisonnable du ministère est très rigoureux. Nous avons actualisé les clauses types de l'accord de contribution, de même que nos façons de faire en général pour s'assurer que des protections et des garde-fous sont en place pour les Canadiens. Que ce soit pour des projets de recherche ou des projets de commercialisation menés par des entreprises, des mécanismes efficaces sont établis pour s'assurer que les projets servent l'intérêt public.

Il y a des variantes selon la nature de l'activité. Pour les projets de recherche, c'est une chose, tandis que les projets de commercialisation nécessitent des clauses qui prévoient des garde-fous pour les Canadiens ainsi que la rétention de la propriété intellectuelle, des capacités et de ce qui fait la force du Canada.

• (1730)

Taleeb Noormohamed: Merci.

La présidente: Le temps est écoulé.

Je cède la parole à M. Blanchette-Joncas pour cinq minutes.

Allez-y, s'il vous plaît.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Madame la présidente, je voudrais obtenir un élément d'information.

Jusqu'à quelle heure les ressources de la Chambre des communes sont-elles disponibles au cas où nous voudrions prolonger les travaux du Comité? Je veux m'en assurer afin que nous ne perdions pas de temps au cours de la deuxième heure de cette étude.

[Traduction]

La présidente: Nous allons vérifier.

Vous pouvez utiliser votre temps de parole.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Est-ce possible de vérifier immédiatement, s'il vous plaît?

[Traduction]

La présidente: Il faudra un certain temps pour obtenir une réponse. Poursuivez, et je vous tiendrai au courant.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Je vais attendre, madame la présidente. Je suis un homme patient.

[Traduction]

La présidente: L'information est transmise aux services d'interprétation.

Comme votre temps continue de s'écouler, je vous invite à poursuivre. Les réponses n'arriveront pas dans l'immédiat.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Je vais attendre, madame la présidente, si vous me le permettez.

Comme j'ai demandé un élément d'information, mon temps de parole ne devrait pas continuer à s'écouler, selon le Règlement de la Chambre des communes.

[Traduction]

La présidente: Il faut leur demander jusqu'à quand les ressources seront disponibles. Nous ne pouvons pas les obliger à rester.

Je vais suspendre la séance pour essayer d'obtenir des réponses.

La séance est suspendue.

• (1730)

(Pause)

• (1730)

La présidente: Nous reprenons nos travaux.

Nous essayons d'obtenir l'information demandée.

Le Règlement ne prévoit pas que nous devions arrêter le chronomètre pour obtenir ce type d'information. Il vous reste deux minutes et demie. Vous pouvez poser votre question. Votre temps continuera à s'écouler jusqu'à ce que nous recevions une réponse.

Jennifer McKelvie: Je veux bien céder mon temps au député pour qu'il puisse poser toutes ses questions.

La présidente: Nous avons commencé à 16 h 35. Le plan était de terminer la réunion à 17 h 35. Nous essayons d'obtenir cette information.

Si le député ne veut pas utiliser son temps, c'est son choix, mais le Règlement ne prévoit rien à cet effet.

• (1735)

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Pouvez-vous juste m'informer, madame la présidente? Vous me dites que ma demande d'information ne me permet pas de savoir pendant combien de temps on peut prolonger l'étude d'aujourd'hui avec les ressources de la Chambre.

Est-ce exact?

[Traduction]

La présidente: Le point d'information n'est pas une notion de procédure, mais vous avez demandé une information. Le greffier essaie d'obtenir une réponse à propos du temps auprès des services d'interprétation et des responsables, mais je vous rappelle que le chronomètre est toujours en marche. Lorsque les cinq minutes seront écoulées, votre temps de parole sera terminé.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Permettez-moi juste de comprendre ce qui se passe, madame la présidente.

Je suis toujours en attente d'une information. Pouvez-vous m'expliquer quel est le Règlement qui mentionne qu'une demande d'information à la présidence n'empêche pas l'écoulement du temps de parole d'un membre du Comité?

[Traduction]

La présidente: Il n'y a rien au sujet des demandes d'information dans le Règlement. Vous avez demandé une information, et nous essayons de l'obtenir, mais votre temps continue à s'écouler. Il vous reste une minute et 13 secondes.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Madame la présidente, lorsque je demande de l'information par votre entremise, vous me dites que cela fait partie de mon temps de parole pour les questions aux témoins.

Est-ce exact?

[Traduction]

La présidente: Vous avez demandé une information, et je vous ai dit que le greffier essayait d'obtenir une réponse. Il faudra attendre un certain temps.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Oui.

[Traduction]

La présidente: Je vous l'ai expliqué.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: D'accord.

[Traduction]

La présidente: Votre temps continue à s'écouler. Dès que nous obtiendrons l'information que vous avez demandée, nous allons vous la transmettre. Nous n'avons pas encore reçu de réponse.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: On pourra y revenir, madame la présidente.

Je vais donc commencer mon temps de parole de cinq minutes, si vous me le permettez. C'est une question d'équité avec mes collègues.

Madame la présidente, je vais poser des questions.

[Traduction]

La présidente: Il vous reste 30 secondes.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Madame la présidente, je vous ai simplement demandé une information. Là, vous me dites que mon temps de parole s'est écoulé, alors que vous ne m'avez jamais informé de ça, dès le départ. Je pense que c'est juste une question d'équité avec mes collègues.

[Traduction]

La présidente: Je vous ai répété plusieurs fois que je n'arrêtais pas le chronomètre. Nous essayons d'obtenir cette information, mais vos cinq minutes continuent de s'écouler. Je vous l'ai dit plus d'une fois.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Oui, alors...

[Traduction]

La présidente: Je vous l'ai expliqué au début, et je vous l'ai répété lorsque nous sommes revenus de la pause. Votre temps est écoulé.

Nous avons commencé la réunion à 15 h 35. Étant donné que nous n'avons pas obtenu de réponse des services d'interprétation à propos des ressources disponibles, mais que les deux heures de la réunion sont écoulées, le Comité souhaite-t-il lever la séance?

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Non.

Madame la présidente, j'ai formulé une demande d'information.

[Traduction]

La présidente: Allez-y, monsieur Blanchette-Joncas.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Selon ce que je comprends, aujourd'hui, vous ne me permettez pas de poser des questions dans mon dernier tour de parole. Vous m'avez informé que je n'allais pas avoir mon temps de parole après avoir suspendu la séance du Comité. Si vous me l'aviez dit dès le départ, j'aurais compris, mais, là, vous me pénalisez pour une chose dont vous m'informez après avoir suspendu la séance.

Je ne cherchais pas à écouler le temps inutilement. Je cherchais simplement à savoir combien de temps il me restait pour me permettre d'orienter mes questions et de préparer ma stratégie pour les poser en fonction du temps restant. Je demandais simplement si nous allions prolonger la séance. C'est simplement ça, ma question.

[Traduction]

La présidente: Nous essayons d'obtenir une réponse, mais je vous ai dit que votre temps continuait à s'écouler. Rien n'est prévu concernant les demandes d'information. Je vous l'ai expliqué. J'espère que tout le monde a bien compris que le chronomètre était toujours en marche, et que vos cinq minutes continuaient de s'écouler pendant que nous faisons de notre mieux pour obtenir l'information.

Allez-y, monsieur Deschênes-Thériault.

Guillaume Deschênes-Thériault: Ça va.

La présidente: Monsieur Noormohamed, vous avez la parole.

Taleeb Noormohamed: Dans l'optique de trouver une façon de régler la question, je me demandais si nous avions une idée du temps que cela prendra pour obtenir une réponse à la question de M. Blanchette-Joncas, afin aussi de donner à tout le monde le senti-

ment d'avoir été entendu afin que nous poursuivions le déroulement de la soirée.

La présidente: Le greffier a envoyé un courriel. Il n'a pas encore reçu de réponse. Nous ne savons vraiment pas dans combien de temps nous recevrons une réponse.

Monsieur Baldinelli, vous avez la parole.

Tony Baldinelli: Une solution serait peut-être d'offrir cinq minutes à mon collègue pour qu'il puisse poser ses questions. Si nous n'obtenons pas de réponse pendant ces cinq minutes, nous leverons la séance.

● (1740)

La présidente: Tous les députés sont-ils d'accord?

Taleeb Noormohamed: D'accord.

La présidente: D'accord.

Nous pouvons lancer la minuterie pour cinq minutes. Nous pourrions ensuite lever la séance.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Je vous remercie beaucoup, madame la présidente, de votre clémence et de votre bonne collaboration. Je remercie aussi mes collègues.

Je vais poursuivre mon temps de parole de cinq minutes. Je vais poser mes questions à messieurs les sous-ministres.

Premièrement, pouvez-vous déposer au Comité une réponse écrite accompagnée de toutes les analyses, des notes, des avis juridiques, des évaluations de risques et des documents stratégiques portant sur la souveraineté des données, la dépendance à des infrastructures ou à des plateformes étrangères, l'extraterritorialité des lois étrangères et les risques pour la sécurité nationale, la démocratie, la sécurité publique, la vie privée et les droits fondamentaux?

Deuxièmement, pouvez-vous déposer une réponse écrite confirmant, pour chacun des enjeux visés, qu'aucune analyse ou évaluation ou qu'aucun avis n'a été réalisé lorsque c'est le cas?

Troisièmement, pouvez-vous déposer une réponse écrite accompagnée de tout document évaluant les répercussions potentiellement irréversibles des choix technologiques et infrastructurels en intelligence artificielle, incluant la concentration de la capacité de calcul, la dépendance à des plateformes étrangères et la collecte de données stratégiques, ainsi que les documents présentant les options stratégiques évaluées puis écartées et les motifs de leur rejet?

Quatrièmement, pouvez-vous déposer une réponse écrite accompagnée de tout document décrivant l'existence ou l'absence de mécanismes de contrôle, de suspension ou d'arrêt de systèmes d'intelligence artificielle jugés dangereux ou à haut risque, ainsi que toute analyse, note ou correspondance exprimant des réserves, des désaccords ou des avertissements, y compris ceux non retenus?

Cinquièmement, pouvez-vous déposer une réponse écrite accompagnée de tous les documents relatifs aux ententes, aux contrats avec des entreprises canadiennes ou étrangères, aux coûts publics, aux engagements financiers et aux obligations à long terme, à la conformité juridique, incluant la Charte canadienne des droits et libertés et les lois sur la protection des renseignements personnels, aux répercussions sur les provinces, incluant le Québec, aux échéanciers internes, aux mécanismes de suivi et d'évaluation et à l'identification des instances décisionnelles ayant approuvé les orientations retenues.

Voilà mes cinq questions, qui touchent plusieurs volets importants en ce qui concerne la Stratégie en matière d'intelligence artificielle.

Messieurs, j'aimerais vous entendre maintenant dire de vive voix ce que vous avez suggéré au gouvernement en ce qui concerne le cadre législatif qui devrait accompagner cette stratégie. Celle-ci devrait être déployée, selon le ministre, très prochainement.

Mark Schaen: Je remercie le député de ses questions.

Il est important de noter quelque chose dès le début. Il y a beaucoup de lois canadiennes qui touchent maintenant à des sujets qui concernent les affaires numériques au Canada. Il y a notamment une loi privée qui existe maintenant à l'échelon fédéral, mais il y a aussi des lois privées dans les territoires et les provinces qui protègent les données personnelles et les informations de tous les Canadiens et les Canadiennes. Ça, c'est fondamental.

Le ministre a fait part de sa volonté de moderniser ce projet de loi. Cela dit, il est important de noter que ces lois existent maintenant au Canada et qu'elles continuent de jouer un rôle important quant à la protection des Canadiens et des Canadiennes.

Il est aussi important de noter qu'il y a beaucoup de lois sectorielles ainsi que des lois dans d'autres domaines qui protègent les Canadiens sur le plan numérique. Ça inclut, par exemple, les lois sur la santé dans toutes les provinces et dans tous les territoires, ainsi que la Loi canadienne sur la santé.

Il y a aussi les lois sectorielles dans le domaine des finances. Par exemple, il y a les lignes directrices publiées par le Bureau du surintendant des institutions financières, ou BSIF, qui est responsable de gérer le comportement des organisations et des entreprises touchées par la Loi sur les banques. Il y a aussi les autres lois en matière de protection des finances ici, au Canada, dont quelques-unes sont dans les zones liées au transport.

Il n'y a pas vraiment de zones où il n'y a aucune loi. Il y a de nombreuses lois maintenant qui touchent ces aspects.

Le projet de loi, accompagné de la Stratégie, a pour but de moderniser, entre autres choses, la Loi sur la protection de la vie privée, y compris les zones qui sont particulièrement axées sur l'intelligence artificielle.

Maxime Blanchette-Joncas: Merci.

Sommes-nous en retard ou en avance quant au cadre législatif visant à encadrer l'intelligence artificielle au Canada?

Mark Schaen: C'est une question un peu difficile, parce que l'approche et la réglementation des autres pays sont créées dans un autre environnement et pour un autre système.

Maxime Blanchette-Joncas: Monsieur le sous-ministre, je dois conclure.

Si, demain matin, il y avait un système d'intelligence artificielle dangereux, aurait-on le pouvoir, sur le plan législatif, d'en suspendre immédiatement l'usage?

Y a-t-il, oui ou non, un mécanisme clair d'arrêt dans la loi pour arrêter ça, si c'est nocif pour la population?

• (1745)

Mark Schaen: Ça dépend du type de nuisance et du secteur, parce qu'il y a beaucoup de lois qui touchent les activités dans le domaine numérique. Ce n'est pas possible pour moi d'offrir une ré-

ponse hypothétique concernant toutes les technologies dans une zone plus grande.

Maxime Blanchette-Joncas: J'aimerais que le témoin nous transmette également une réponse par écrit, madame la présidente.

[Traduction]

La présidente: Je suis désolée de vous interrompre. Le temps de parole de M. Blanchette-Joncas est écoulé.

Je tiens vraiment à remercier nos témoins. Je suis désolée de la tournure des événements. Vous avez dû patienter, mais je vous suis vraiment reconnaissante de tout le travail que vous faites au nom de la population canadienne.

Avant de mettre fin à la réunion, je tiens à souligner certains points pour la gouverne de tous les membres.

Le lundi 9 février, nous nous pencherons sur les travaux du Comité pour déterminer les prochaines études du Comité. Le greffier a envoyé à tous les membres une demande de Mme Jekaterina Rojaka, députée en Lituanie et présidente du groupe d'amitié Canada-Lituanie au Parlement de la République de Lituanie. Elle sera en visite à Ottawa. Mme Rojaka sera accompagnée de l'ambassadeur de la Lituanie au Canada. Ils seraient ravis d'avoir l'occasion de discuter de la possibilité de renforcer la coopération bilatérale en sciences et en recherche entre nos deux pays, y compris dans le contexte du cadre entre l'Union européenne et le Canada. Ils souhaitent également échanger des points de vue sur les mesures déjà prises, ainsi que sur les moyens potentiels de développer davantage nos relations.

Si le Comité en convient, cette réunion peut avoir lieu le lundi 9 février 2026. Il reviendra aux membres de décider si cette réunion doit être formelle ou non.

Avez-vous des commentaires ou des suggestions à ce sujet? Les membres sont-ils prêts à accepter l'invitation?

Monsieur Baldinelli, vous avez la parole.

Tony Baldinelli: Madame la présidente, vous venez de mentionner que, lors de cette même réunion du 9 février, nous discuterons de nos travaux futurs.

La présidente: Oui. Si les membres sont prêts à rencontrer le groupe de la Lituanie, cela peut se faire de façon formelle ou informelle. Nous pourrions consacrer une heure à ce groupe et une heure aux travaux du Comité.

Tony Baldinelli: Nous pourrions peut-être rencontrer le groupe après les travaux du Comité, pour que nous puissions régler la question. Ensuite, nous pourrions rencontrer la délégation de façon informelle. D'abord et avant tout, nous sommes ici pour nous réunir. Ensuite, si nous en convenons, nous pourrions rencontrer la délégation. Je ne veux pas perdre l'occasion qui se présentera le 9 février de discuter de nos travaux.

La présidente: Y a-t-il d'autres suggestions? Les membres du Comité sont-ils prêts à consacrer une heure aux travaux du Comité, puis à rencontrer la délégation?

Monsieur Blanchette-Joncas, vous avez la parole.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Avant de terminer, madame la présidente, avons-nous reçu la réponse de l'équipe de l'interprétation concernant les ressources disponibles pour la Chambre?

[Traduction]

La présidente: Oui, nous avons des ressources à notre disposition, mais je pense que tous les membres du Comité ont convenu de mettre fin à la réunion au terme de votre intervention de cinq minutes.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Jusqu'à quelle heure les ressources sont-elles disponibles?

[Traduction]

La présidente: Les employés sont disponibles pour un total de trois heures. Il faut compter le temps qui est déjà écoulé, et nous ne pouvons pas dépasser trois heures au total.

La présidente: Monsieur Baldinelli, vous avez la parole.

Tony Baldinelli: Je n'ai pas compris le dernier échange.

La présidente: M. Blanchette-Joncas demandait jusqu'à quelle heure les ressources sont disponibles. Elles le sont pour un total de trois heures. Il faut retrancher le temps que nous avons déjà utilisé. Les employés ne seront pas disponibles après un délai de trois heures, mais je pense que tout le monde a convenu que nous terminerions après les cinq minutes de M. Blanchette-Joncas.

Monsieur Blanchette-Joncas, vous avez la parole.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Madame la présidente, avez-vous consulté les membres du Comité? Vous avez mentionné qu'il y avait eu une entente concernant le fait que nous aurions seulement cinq minutes pour la deuxième heure d'étude. Je ne suis pas au courant d'une telle entente.

[Traduction]

Taleeb Noormohamed: C'est ce dont nous avons convenu, n'est-ce pas?

La présidente: C'est ce qui a été suggéré. Avant que nous apprenions cette information, M. Baldinelli a suggéré que nous vous accordions vos cinq minutes, puis que nous levions la séance. Personne n'a soulevé d'objection lorsqu'il en a été suggéré ainsi. Les membres du Comité ont donc tous approuvé l'idée.

Monsieur Noormohamed, vous avez la parole.

Taleeb Noormohamed: J'essaie simplement de comprendre. Nous avons fait ce que nous pensions avoir convenu de faire, c'est-à-dire faire un tour supplémentaire. Nous avons avec nous les fonctionnaires. Je sais qu'ils doivent partir.

Je propose que nous levions la séance. La ministre va venir. Nous ne voulons pas rater cette occasion. Ce n'est pas ce que nous voulons. Maintenant que tout le monde a eu son temps de parole — M. Blanchette-Joncas a eu l'intégralité des cinq minutes — et dans le but de poursuivre notre collaboration, nous devrions lever la séance et nous assurer que nous sommes prêts pour la prochaine réunion.

• (1750)

La présidente: Plaît-il aux membres du Comité de lever la séance?

Monsieur Blanchette-Joncas, vous avez la parole.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: J'invoque une question de privilège, madame la présidente.

[Traduction]

La présidente: Nous sommes saisis d'une motion pour lever la séance.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Non, il n'a rien déposé, madame la présidente.

[Traduction]

La présidente: Nous allons devoir voter là-dessus...

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Non.

[Traduction]

La présidente: ... parce que nous ne pouvons en débattre.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Le collègue n'a pas déposé de motion, madame la présidente. Vous avez demandé s'il déposait une motion.

Alors, je veux soulever ma question de privilège avant qu'il dépose sa motion. C'est ce que j'ai demandé.

[Traduction]

Taleeb Noormohamed: Cela me va.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Madame la présidente, j'essaie juste de trouver une entente à l'amiable. J'ai l'impression qu'on fait un peu les choses à l'envers présentement. Vous avez décidé, de façon unilatérale, qu'il y aurait seulement cinq minutes pour tous les membres du Comité lors de ce deuxième tour de questions. Vous n'avez pas vérifié les ressources de la Chambre auparavant pour savoir si nous pouvions poursuivre la période d'étude afin que tous les membres du Comité puissent obtenir le temps de parole qu'ils devraient avoir normalement.

Ça, ça me fait douter, présentement, de la façon dont on fonctionne dans ce comité. Normalement, on vérifie les ressources disponibles et, ensuite, on demande aux membres du comité s'ils veulent poursuivre la séance. Cependant, ce que j'observe aujourd'hui, madame la présidente, en tout respect, c'est que vous avez fait l'inverse et que vous n'avez pas consulté les membres du Comité.

J'aimerais comprendre. Aujourd'hui, j'ai perdu deux minutes dans la première heure. Vous m'avez dit que c'était à moi de demander de pouvoir faire ça et de déposer la motion. Ensuite, vous avez décidé de suspendre la réunion sans mon consentement. Encore une fois, je vous ai même dit que mes collègues avaient reçu la motion auparavant.

Là, on est dans la deuxième heure de la séance et je vous demande encore une fois, de bonne foi, au début de mon temps de parole, jusqu'à quelle heure les ressources sont disponibles. Vous me dites que ce n'est pas possible de me répondre et que, si je ne parle pas tout de suite, on va devoir laisser mon temps de parole s'écouler.

Madame la présidente, je cherche simplement à faire mon travail de député en tant que membre de ce comité et à obtenir pleinement le droit de parole qui me revient. Je comprends mal pourquoi vous tentez de pousser la fin de ce comité quand nous voulons simplement poser des questions aux témoins que nous attendons depuis plusieurs semaines.

[Traduction]

La présidente: Avant de vous donner la parole pour les cinq minutes de questions, tous les membres ont convenu, à la suite d'une suggestion de M. Baldinelli, que nous leverions la séance au terme de ces cinq minutes. Tous les membres en ont convenu, et nous avons commencé par votre intervention de cinq minutes. Voilà pourquoi j'ai demandé, à la fin de la réunion, l'avis de tout le monde sur certains scénarios possibles; je devais le faire avant de pouvoir lever la séance.

Monsieur Noormohamed, vous avez la parole.

Taleeb Noormohamed: Je veux m'assurer que nous sommes tous sur la même longueur d'onde. La présidente a indiqué que notre collègue avait utilisé le temps imparti. La minuterie était en marche. Dans le but de traiter tout le monde équitablement, M. Baldinelli a proposé que, si nous n'obtenions pas de réponse au cours de cette période — ce qui ne s'est pas produit —, nous accordions cinq minutes supplémentaires à notre collègue afin que tout le monde ait droit à ses cinq minutes.

Je pense que tout le monde essaie de coopérer. Nous faisons de notre mieux pour déterminer comment nous pouvons tous obtenir

des réponses aux questions en l'absence du ministre. Nous avons épuisé toutes les options raisonnables, mais il y a une limite.

J'ai gentiment suggéré de lever la séance. Je vais maintenant proposer que nous levions la séance, tout en soulignant que la ministre va venir. Si nous perdons du temps avec cette question, nous allons nous retrouver dans une situation où la ministre ne sera pas là et nous allons devoir réparer les pots cassés.

Nous nous plions tous en quatre pour que tout le monde ait le temps de poser des questions. Nous avons fait quelque chose qui, à mon avis, n'avait pas été fait depuis très longtemps. Nous avons dit: « Vous n'avez pas eu vos deux dernières minutes pour poser des questions au ministre. Soumettez-les par écrit. » Nous faisons tout ce que nous pouvons en tant qu'équipe pour bien collaborer, mais il y a une limite.

Je vais maintenant proposer, avec le consentement de mes collègues, que nous levions la séance.

(La motion est adoptée par 8 voix contre 1.)

La présidente: La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>